

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF



FRONTON

Analyse financière 2015-2026
Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Sommaire

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Contexte et Méthodologie

Eléments de rétrospective 2015 – 2020

Focus sur quelques éléments de 2020

Prospective 2021 - 2026

Eau – Assainissement - Photovoltaïque

Synthèse

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Contexte et Méthodologie

Contexte macro-économique

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

- Une année 2020 marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent
- Sur l'ensemble de l'année 2020, le repli du PIB atteint 8,3% en moyenne. La fin d'année a été moins mauvaise que prévu grâce au très fort rebond de la consommation de biens en décembre.
- Depuis le début de l'année 2021, les industriels se montrent beaucoup plus optimistes qu'en octobre: ils envisagent désormais une hausse de 10% en 2021 de leurs investissements contre seulement 4% en octobre.
- Malgré une contraction sans précédent de l'activité depuis la seconde guerre mondiale, la dégradation du marché du travail est pour l'instant limitée par le recours massif au chômage partiel.
- L'inflation qui était de 1,2% à fin 2019 est de seulement 0,50% pour 2020. Selon les anticipations de l'Insee et de la Banque de France cette dernière devrait rester au même niveau en 2021. Avenir de l'inflation dans cette période ?
- De nombreux plans de relance ont vu le jour notamment en France (100 milliards d'euros) et en Europe (750 milliards d'euros) afin de soutenir l'économie et l'emploi face à l'ampleur de la crise dont les répercussions devraient se poursuivre jusqu'en 2022
- Le déficit de l'Etat est passé de 93 Md€ en 2019 à 178 Md€ en 2020. Il devrait être supérieur à 150 Md€ en 2021.
- Possible évolution des taux

Evolution de la croissance Française

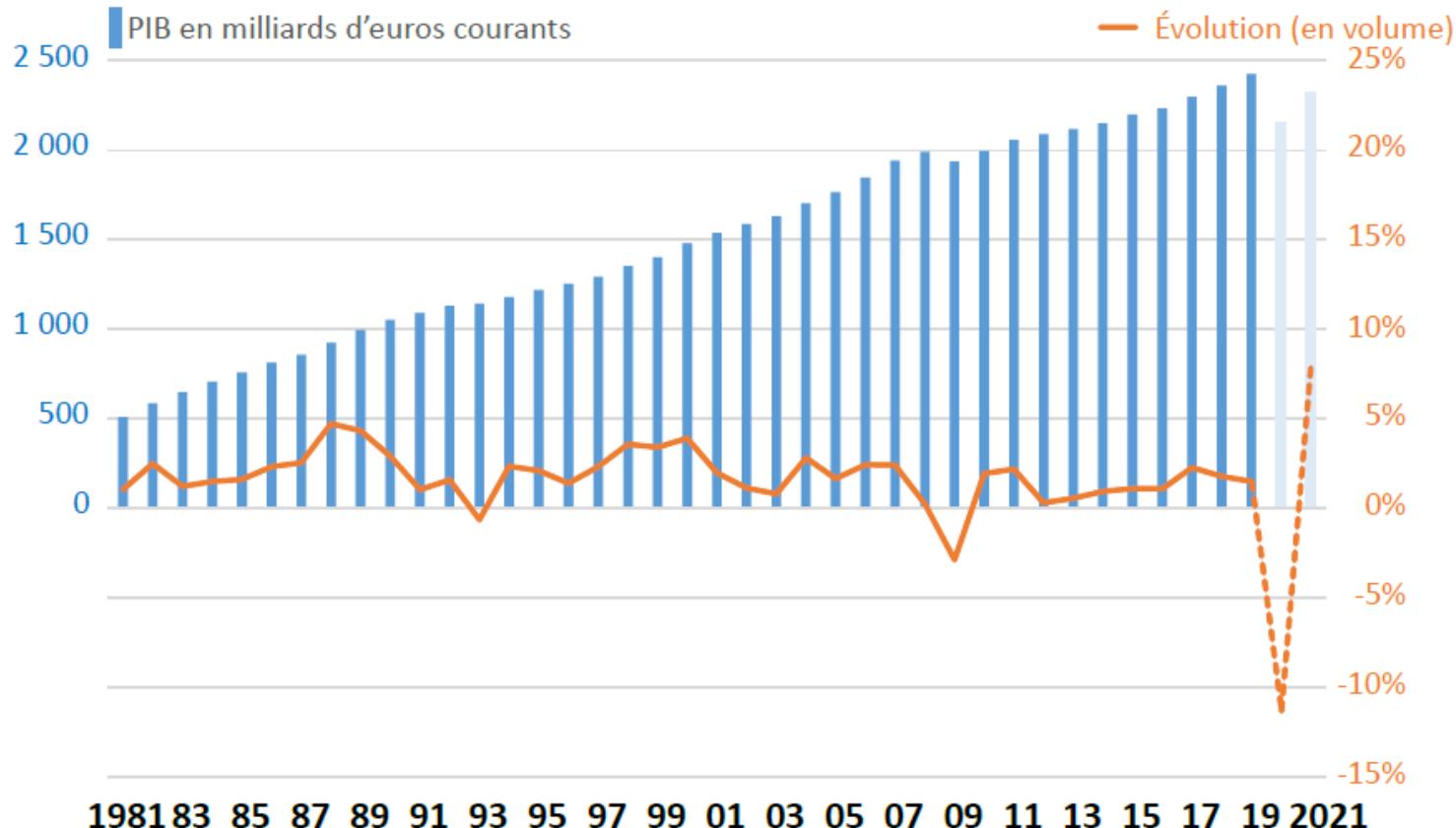
Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Berger
Levrault



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014)
puis prévisions du rapport n° 3531 de l'Assemblée Nationale associé au PLFR 4 2020

Evolution de la dépense publique dans le PTB

(en vert, les baisses de la part de dépense publique)

(en % du PIB)

1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
39,8	44,5	45	44,2	45,2	45,5	46,4	49,0	50,2	50,7	51,6
-	+ 4,7	+ 0,5	- 0,8	+ 1,0	+ 0,3	+ 0,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,5	+ 0,9
1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
52,3	51,9	51,3	50,6	49,4	50,1	51,2	52,6	55,2	54,6	54,8
+ 0,6	- 0,4	- 0,6	- 0,7	- 1,2	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,4	+ 2,6	- 0,6	+ 0,2
1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
54,8	54,5	52,9	52,6	51,6	51,7	52,6	53,1	52,8	53,0	52,5
+ 0,1	- 0,3	- 1,6	- 0,3	- 1,0	+ 0,1	+ 0,9	+ 0,5	- 0,3	+ 0,2	- 0,5
2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
52,0	52,5	56,3	56	55,5	56,3	56,5	56	55,3	55,2	55
- 0,5	+ 0,5	+ 3,8	- 0,3	- 0,5	+ 0,8	+ 0,2	- 0,5	- 0,7	- 0,1	- 0,2
2018	2019	2020 (p)	2021 (p)							
54,4	54,0	62,8	58,5							
- 0,6	- 0,4	+ 8,8	- 4,3							

Source : commission des finances, d'après les données de l'INSEE, base 2014, Rapport économique social et financier pour 2021

Le ratio de dépense publique atteindra un niveau inédit de 62,8% du PIB en 2020 a minima, la réalité devrait être supérieure.

Les années 2020 et 2021 marquent un coup d'arrêt à la modération de la progression de la dépense publique observée ces dernières années.

La dette des administrations publiques

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

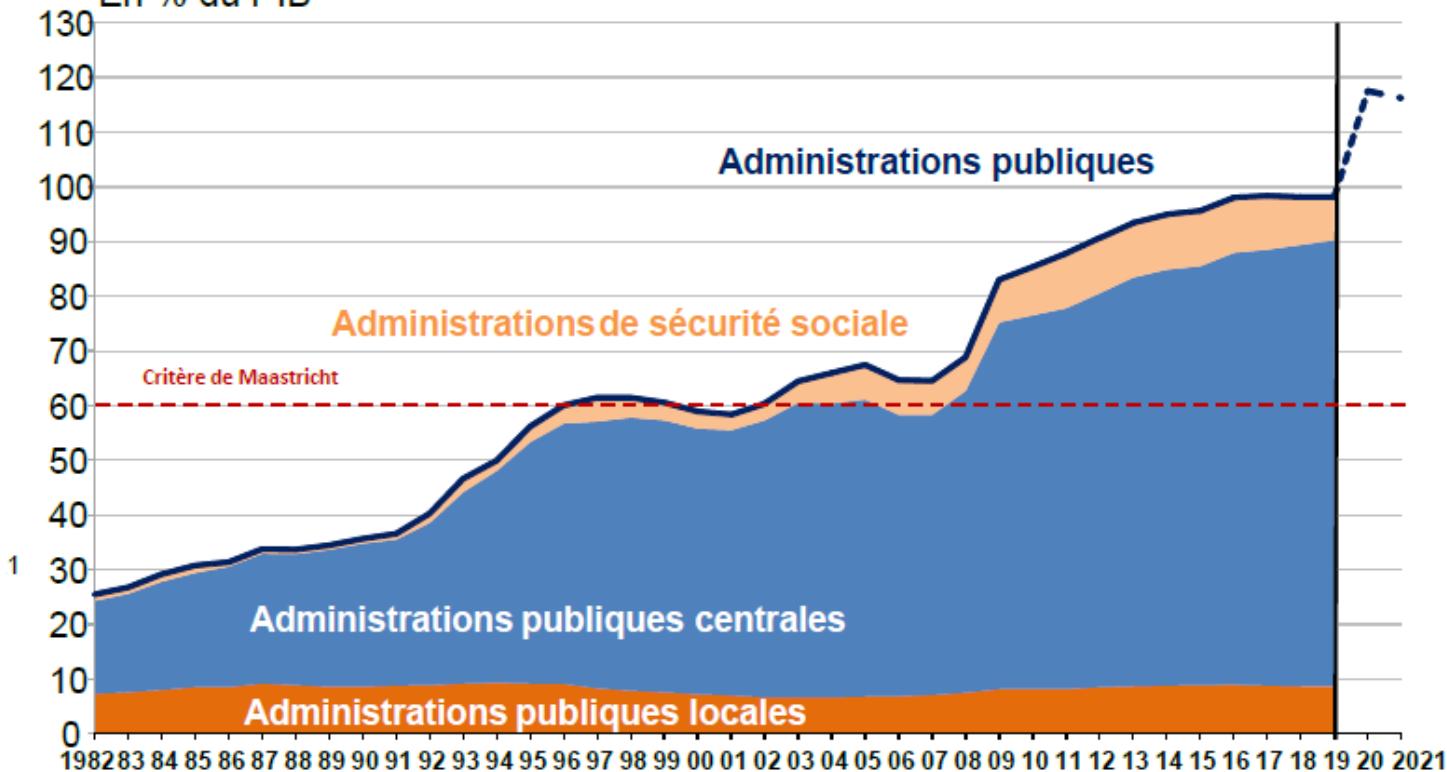
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Berger
Levrault

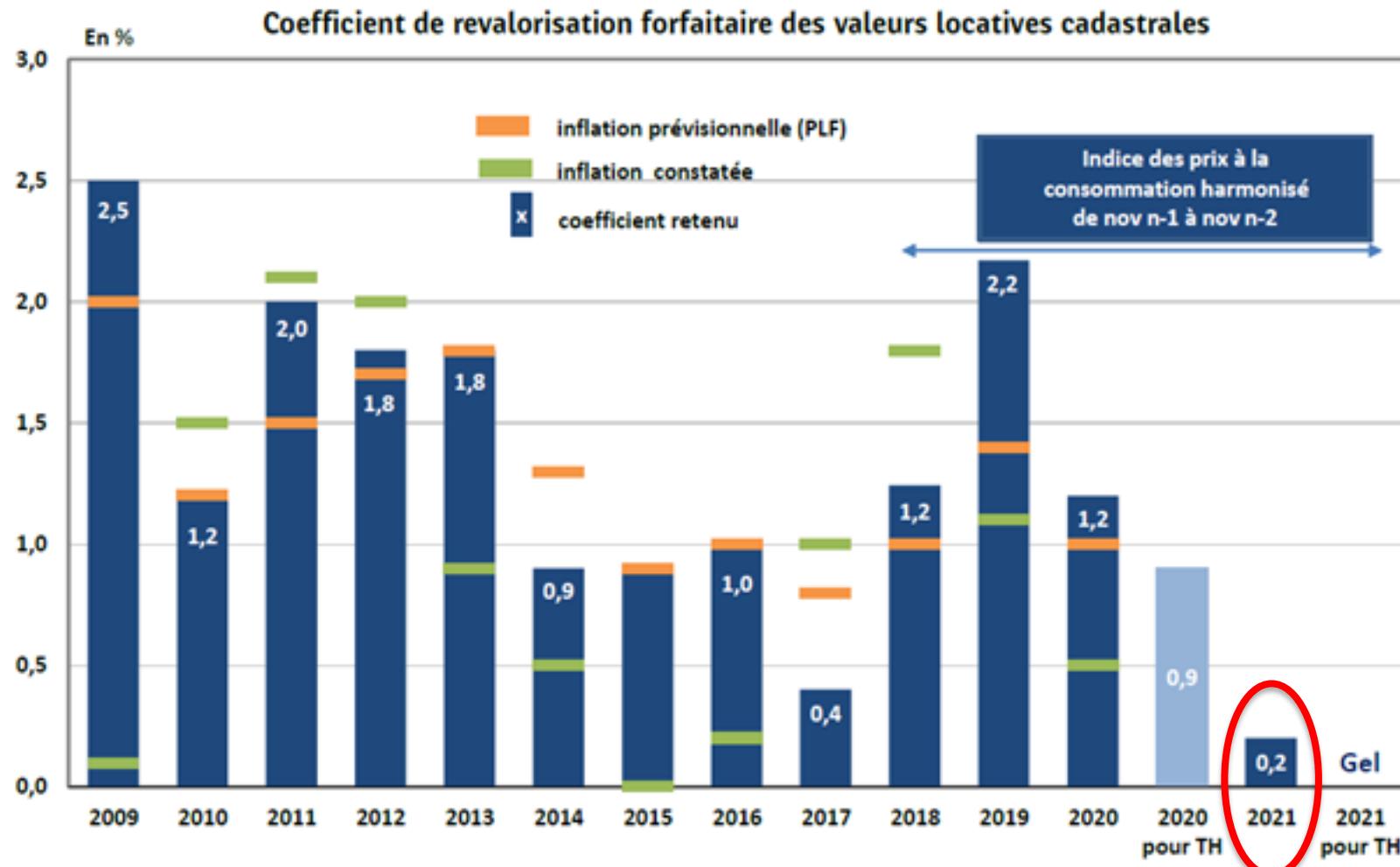
En % du PIB



Le montant de la dette s'élèvera à plus de 2 600 Mds€ en 2021. Le taux d'endettement (dette/PIB) va s'installer à un niveau proche de 120% en 2020.

L'endettement de l'Etat qui était difficile à contrôler en raison de la croissance des déficits augmente de plus de 15 points sous l'effet du COVID.

Les valeurs locatives cadastrales



LF 2021 : les mesures applicables aux collectivités locales

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Objectif de réduire de 10 milliards € les impôts dits de « production »

- Baisse de la CVAE des régions (-7,25Mds €) qui sera remplacée par une fraction de TVA
- Baisse du plafond de la CET de 3% à 2% de la valeur ajoutée
- Modification des valeurs locatives des établissements industriels, pour réduire de moitié la CFE et le foncier bâti de ces entreprises. Compensation par un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat

Simplification de la taxation sur l'électricité

- Conformité avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs
- Mise en place d'une taxe nationale unique

Enveloppe DGF figée en 2021

- 18,3Mds € pour le bloc communal
- Abondements renouvelés pour DSU/DSR de +90M€ chacune
- +30M€ pour la dotation d'intercommunalité
- Baisse des variables d'ajustement
- Enveloppe FPIC stable

Exonération possible de CET si création ou extension d'entreprise sur délibération des collectivités

Automatisation du FCTVA progressive sur 3 ans (d'abord pour les collectivités en N, puis N+1 puis N+2)

Neutralisation en 2021 des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et fonds de péréquation

Les objectifs et la méthodologie

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▲ Déterminer le volume d'emprunt nécessaire au financement des investissements

La méthodologie

Les données renseignées :

- ▲ 2020: Intégration du CA
- ▲ 2021 et suivants: intégration des éléments communiqués par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Synthèse des éléments de rétrospective 2015 - 2020

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

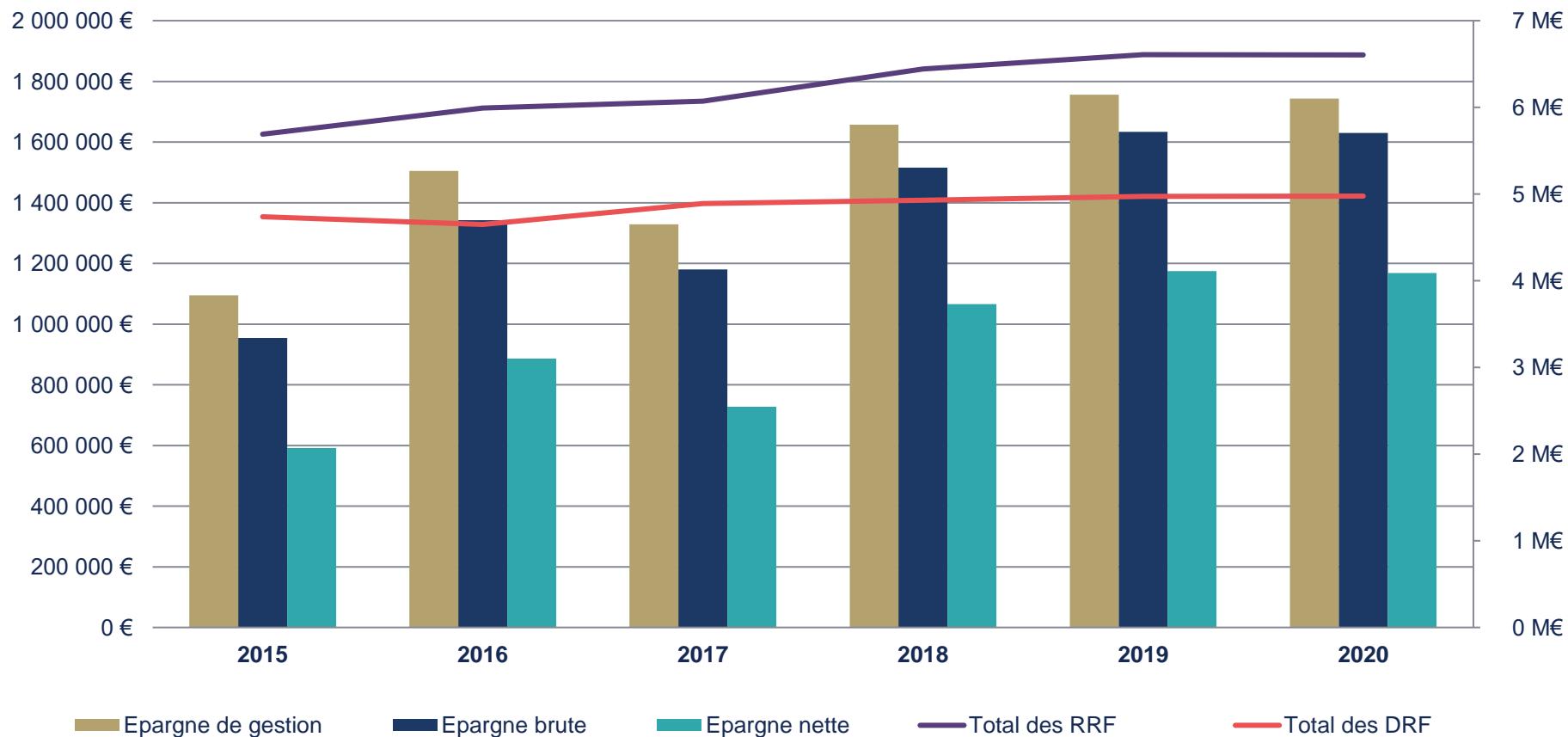


ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

A. Budget principal

Des épargnes croissantes sur la période

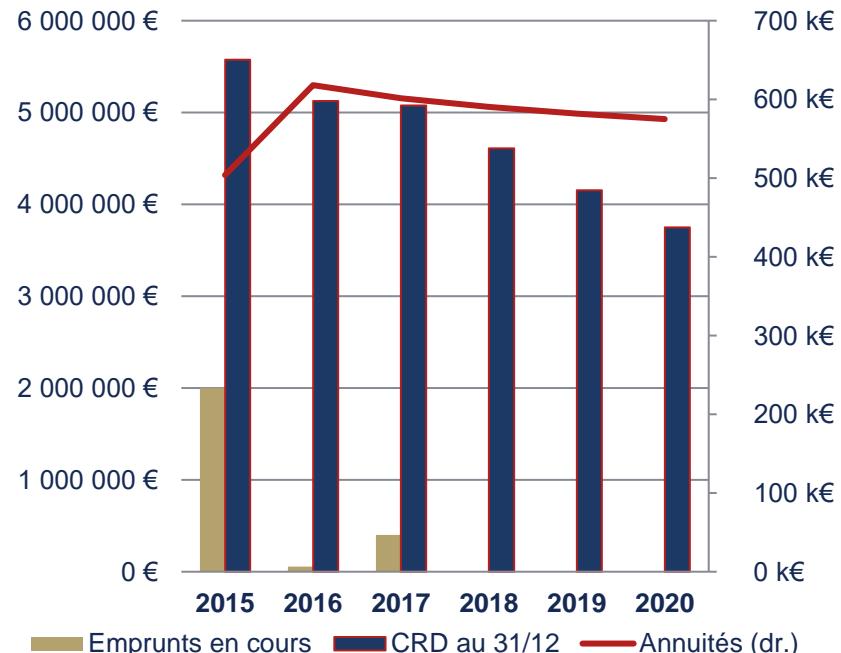
Évolution des épargnes (hors cessions)



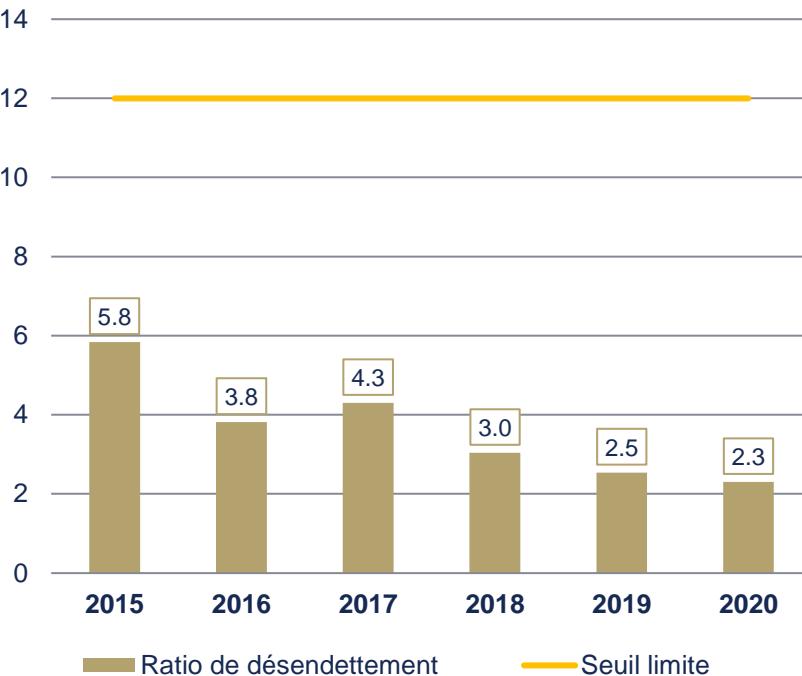
Evolution de l'encours de dette et du ratio de désendettement

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le 30/03/2021
Berger Levraud
ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)



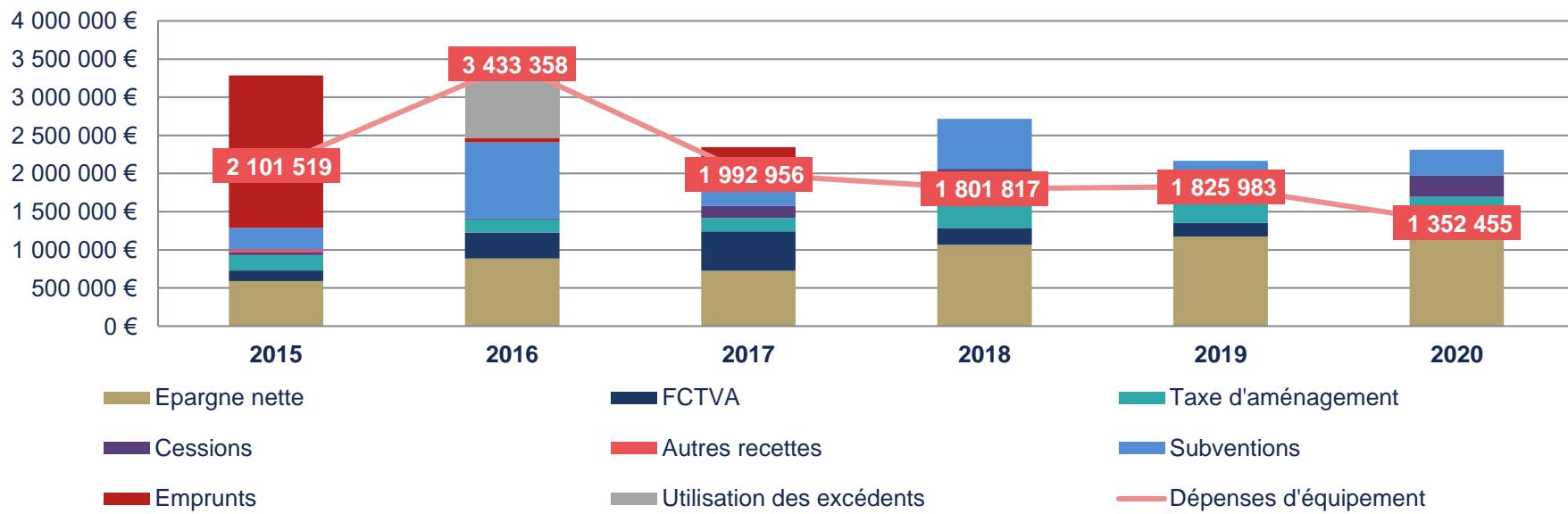
Sur la période, la collectivité a mobilisé 2,4 M€ d'emprunt. Le CRD au 31/12/2020 s'élève à 3,7M€.

Alliée à l'augmentation de l'épargne brute, cette régression de l'encours de dette a fait passer le ratio de désendettement de 5,8 ans en 2015 à 2,3 ans en 2020 .

Ce dernier est bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Un PPI de 12,5 M€ majoritairement financé par les ressources propres

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Les 12,5 M€ d'investissements réalisés par la collectivité sur la période ont été principalement financés par les fonds propres (épargne nette, FCTVA, taxe d'aménagement et autres recettes) à hauteur de 55%, suivis par les subventions (19%), l'emprunt (15%) et les cessions d'immobilisations (4%).

Le solde du financement a été assuré par les excédents de la collectivité à hauteur de 969 K€ sur la période, les faisant passer de 3,5 M€ fin 2015 à 4,8 M€ fin 2020.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



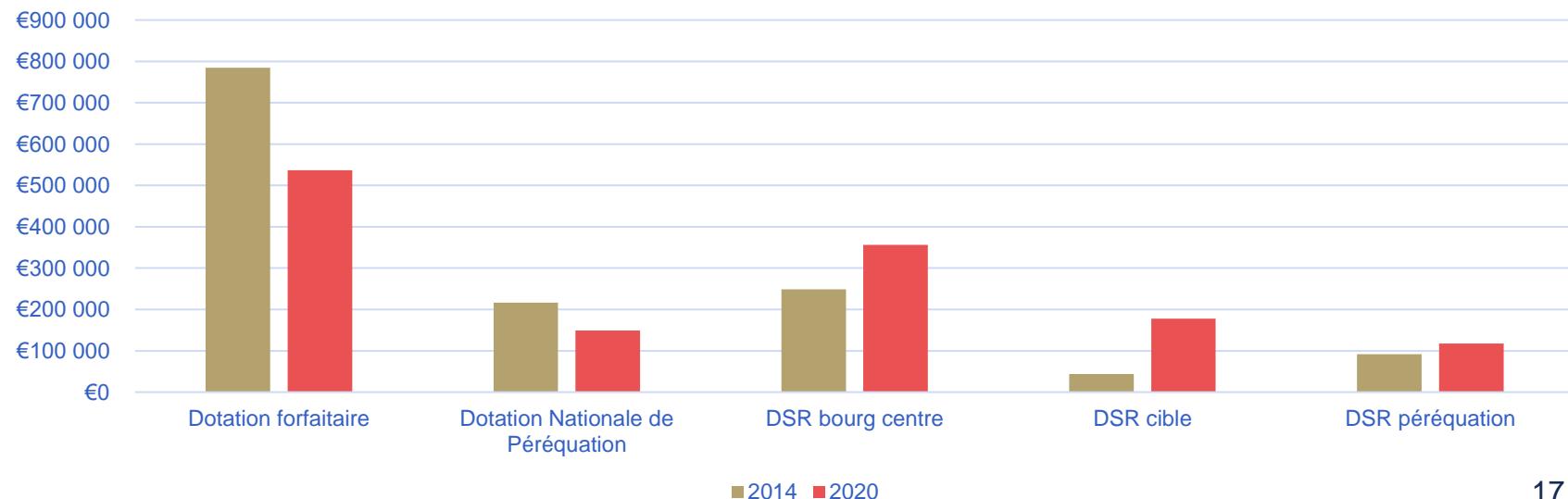
ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Focus sur quelques éléments 2020

Focus : progression des dotations

2014-2020

	2014	2020
Dotation forfaitaire	784 557 €	536 535 €
Dotation Nationale de Péréquation	216 534 €	149 027 € (*) Part majorée compensée dans l'AC
DSR bourg centre	249 036 €	356 006 €
DSR cible	43 901 €	177 689 €
DSR péréquation	92 067 €	117 251 €



Focus – la dette en données

Sans simulation

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	497 842.80 €	159 253.14 €	338 589.66 €	0.00 €	0.00 €	4 206 925.48 €
2015	498 427.23 €	146 934.04 €	351 493.19 €	0.00 €	0.00 €	3 869 292.97 €
2016	621 463.95 €	173 116.86 €	448 347.09 €	0.00 €	0.00 €	5 573 799.77 €
2017	602 521.54 €	153 665.76 €	448 855.78 €	0.00 €	0.00 €	5 126 051.91 €
2018	613 785.99 €	145 081.38 €	468 304.61 €	400.00 €	0.00 €	5 077 196.12 €
2019	587 641.46 €	130 309.85 €	457 331.61 €	0.00 €	0.00 €	4 608 891.50 €
2020	588 123.11 €	115 250.74 €	472 872.37 €	0.00 €	0.00 €	4 151 559.88 €
2021	546 940.44 €	99 529.57 €	447 410.87 €	0.00 €	0.00 €	3 749 609.61 €

Focus – les charges de personnel

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

	2018	2019	2020
Frais de personnel (a)	2 133 683 €	2 211 084 €	2 227 963 €
Prestation AVIE (b)	42 085 €	25 075 €	11 244 €
Total (c = a+b)	2 175 768 €	2 236 159 €	2 239 207 €
Remboursement (d)	109 155 €	122 944 €	61 357 €
Total (e = c-d)	2 066 613 €	2 113 215 €	2 177 850 €
DF (f)	5 205 298 €	5 296 118 €	5 317 632 €
% des DF (c/f)	41,80%	42,22 %	42.10 %

Les Dépenses de Fonctionnement (f) ont été corrigées des écritures d'ordre liées aux cessions 2018 et en 2020

Focus – les résultats 2020

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Fonctionnement	
Dépenses	5 493 689.49
Recettes	6 822 813.69
Report	1.11
Résultat	+ 1 340 285.02
Investissement	
Dépenses	2 093 592.66
Recettes	2 849 175.40
Résultat 2020	+ 755 582.74
Report 2019	+ 2 117 762.12
Résultat cumulé 2020	+ 2 873 344.86
RAR dépenses	- 4 642 800.00
RAR recettes	+ 991 200.00
Résultat final 2020	- 778 255.14

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Analyse prospective 2021 - 2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

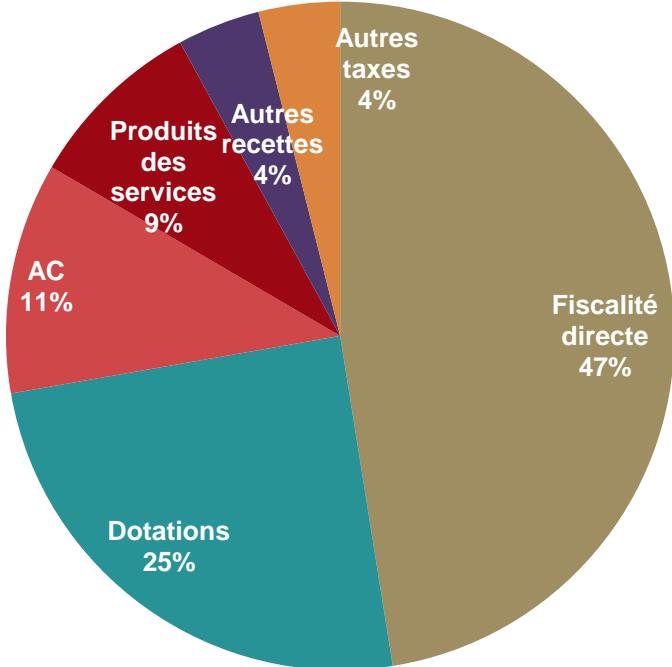


ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

A. Budget principal

Répartition des recettes fonctionnement

**Structure des RRF en 2021
(hors produits de cession)**



Les contributions directes (47%) constituent le principal poste de recettes. Sans action sur les taux, le produit va évoluer du fait notamment de l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire sur les bases.

Les dotations (25%) sont impactées par l'effort de redressement des comptes publics et par les écrètements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale.

L'attribution de compensation (AC) pèse à hauteur de 11% au sein des recettes. Sans nouveaux transferts, ces dernières sont figées.

Les produits des services représentent 9% des recettes.

Les autres recettes (4%) comprennent les produits des services, les atténuations de charges ainsi que les produits exceptionnels.

Les autres taxes (4%) cumulent les éléments de fiscalité indirecte comme les droits de mutation, mais également la péréquation horizontale avec le FPIC.

Suppression de la TH – à retenir

- Le produit perçu sera quasiment systématiquement différent du produit émis (payé par les contribuables)
- Le calcul du coefficient correcteur permet de faire évoluer à la hausse ou à la baisse le complément ou le prélèvement sur le dynamisme des bases d'imposition et éviter un sur financement ou un sur écrêtement.
- La réforme aura tendance :
 - A réduire dans la plupart des cas le produit tiré des résidences principales par rapport à la situation actuelle ;
 - Supprimer tout impôt sur les logements sociaux ;

Les taux de la fiscalité directe

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

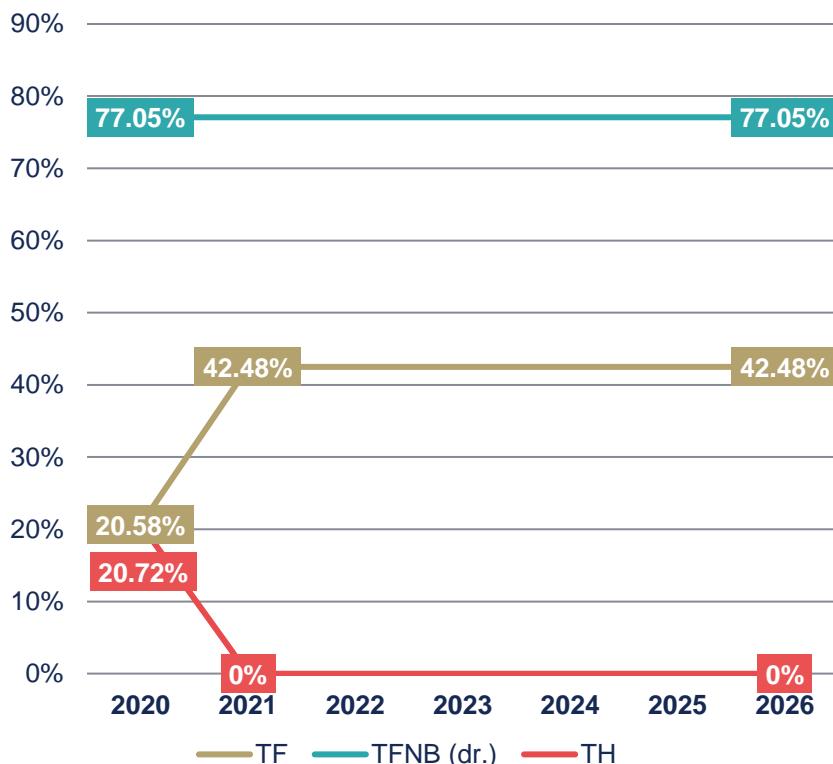
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Évolution des taux



Le taux de foncier bâti 2021 sera égal au taux communal + taux départemental

Le taux de TH reste applicable sur les résidences secondaires.

Focus sur le pouvoir fiscal des communes

Action sur ...	2021	2022	2023
Taux de THRS	✗	✗	✓
Institution majoration THRS (si zone tendue)	✓	✓	✓
Taux de THLV	✗	✗	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✓
Abattements et exonérations TFPB	✗	✓	✓

THRS : Taxe d'Habitation Résidences Secondaires

THLV : Taxe d'Habitation Logements Vacants

TFPB : Taxe Foncière Propriétés Bâties

La commune dispose désormais du pouvoir fiscal sur :

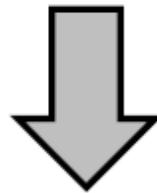
- Les Taxes Foncières
- La Taxe d'Habitation pour les logements vacants et les résidences secondaires

Produit de TFB départemental récupéré

Produit de TH communal supprimé

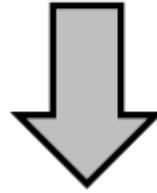


Négatif



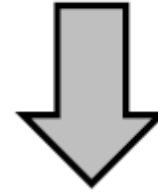
Octroi d'une
compensation
supplémentaire

Positif
 $< 10\ 000 \text{ €}$



La commune
bénéficie de la
compensation
initialement prévue.

Positif
 $> 10\ 000 \text{ €}$



Prélèvement d'une
partie de la
compensation

Evolution des bases fiscales

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

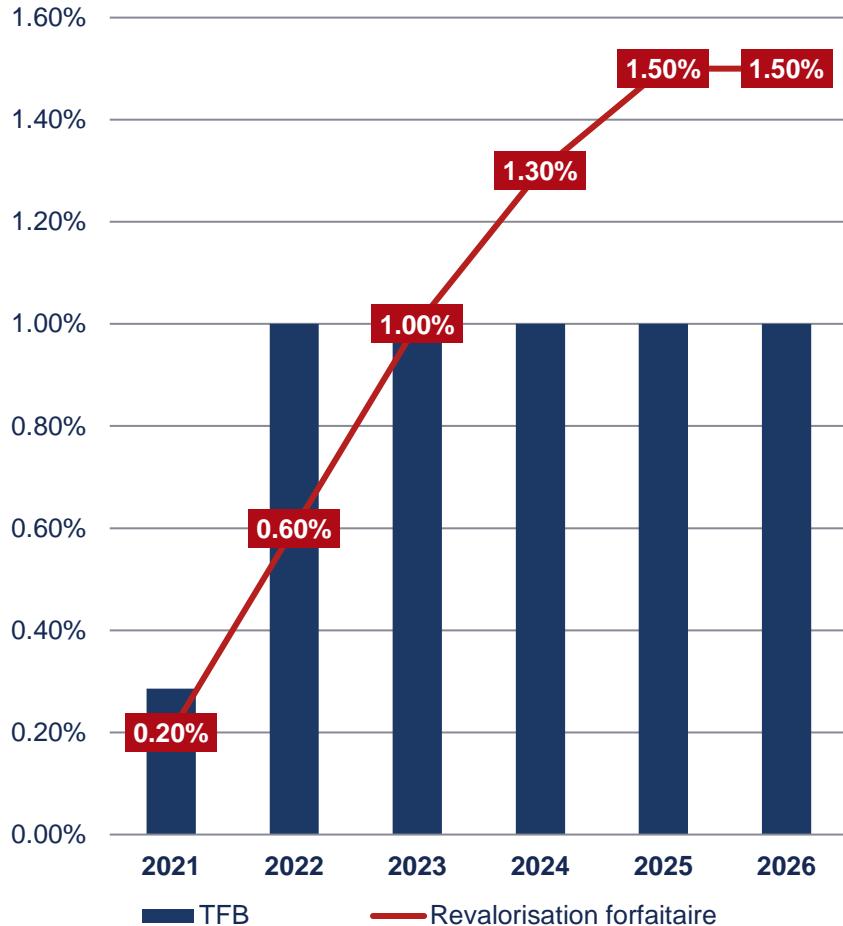
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Évolution des bases fiscales

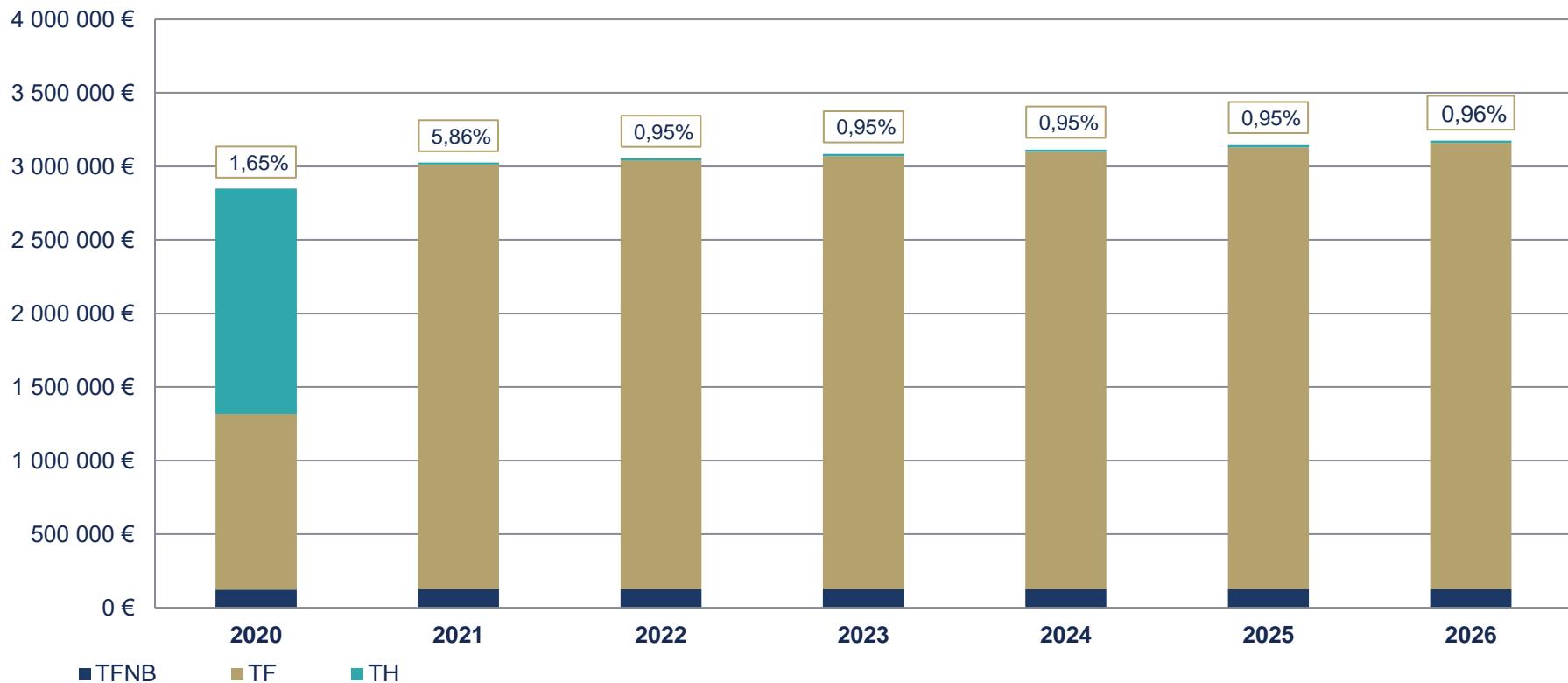


Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variation physique : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation. Il permet de revaloriser les bases de 0,2% en 2021, il est supposé en hausse dans le futur.

Hors action sur les taux, un produit de fiscalité directe non impacté par la suppression de la TH

Évolution du produit des contributions directes



Sans action sur les taux, le produit de la fiscalité directe progresse en moyenne de 0,95%/an. L'évolution plus importante en 2021 s'explique par l'intégration des compensations fiscales de TH du chapitre 74 vers le chapitre 73 dans le cadre de la suppression de la TH sur les résidences principales.

Evolution de la fiscalité indirecte

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

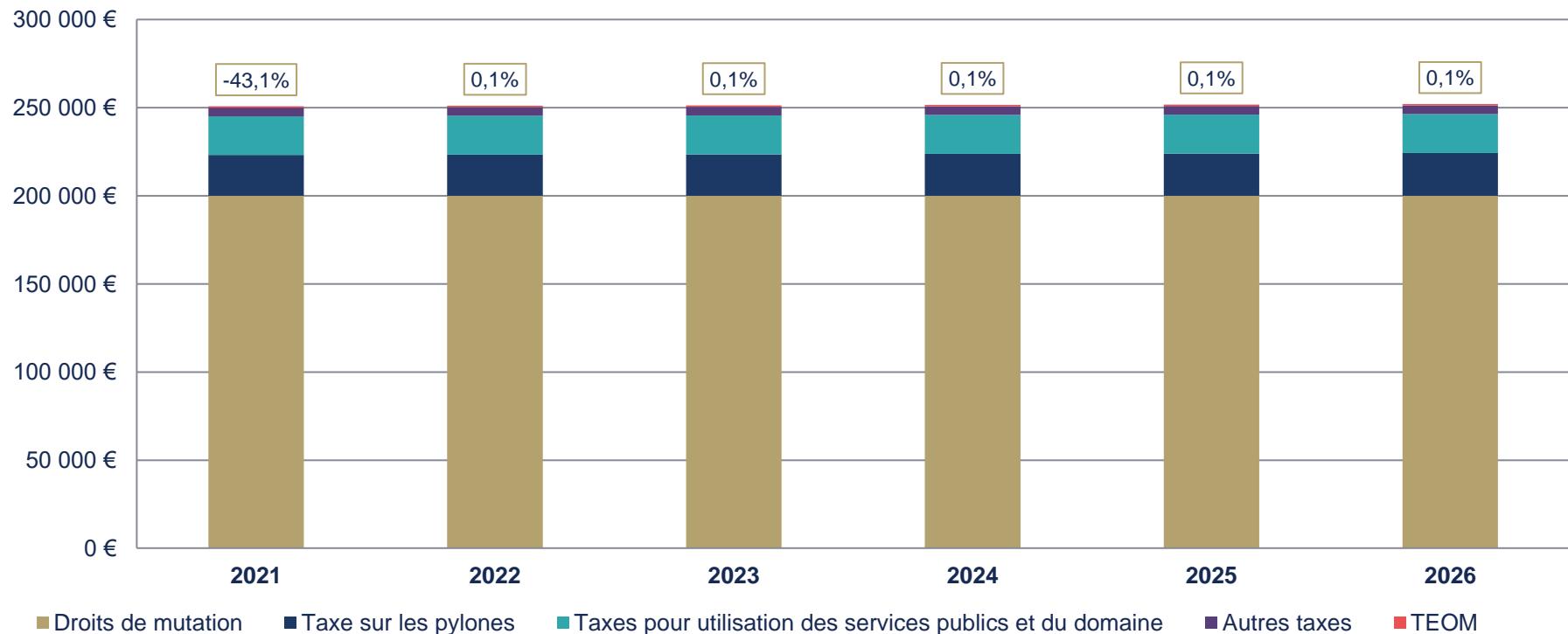
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



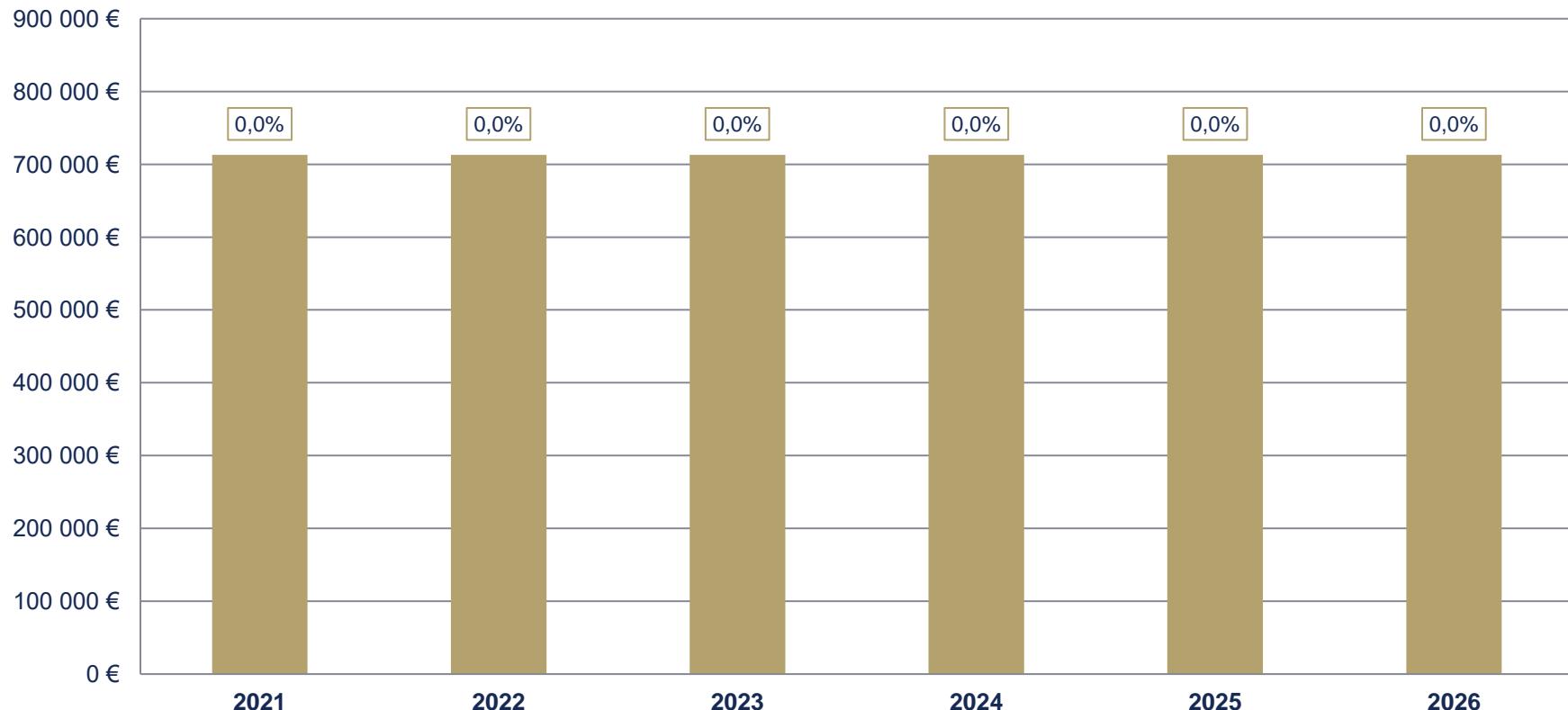
La taxe sur les pylônes s'applique aux installations qui transportent l'énergie électrique dont la tension est au moins égale à 200 kilovolts. Le montant de l'imposition, fixé par pylône, varie selon la tension électrique des lignes électriques. Une hypothèse de hausse de 1% par an est retenue sur la période.

Les droits de mutation sont annoncés en baisse pour 2021, ce qui explique la baisse

Les autres taxes sont anticipées stables sur la période.

Évolution de l'AC l'intercommunalité

Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité



L'attribution de compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Evolution de la dotation forfaitaire

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

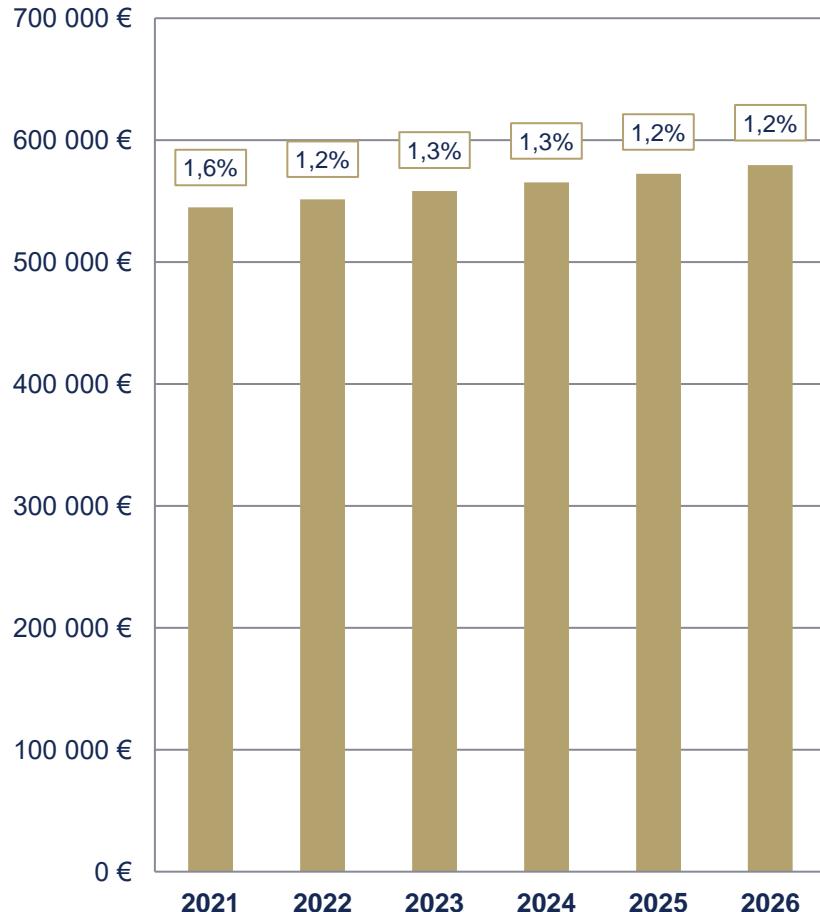
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Evolution DF



Rappel du mode de calcul de la DF depuis 2018

Dotation forfaitaire N-1



Variation de la population DGF N / N-1

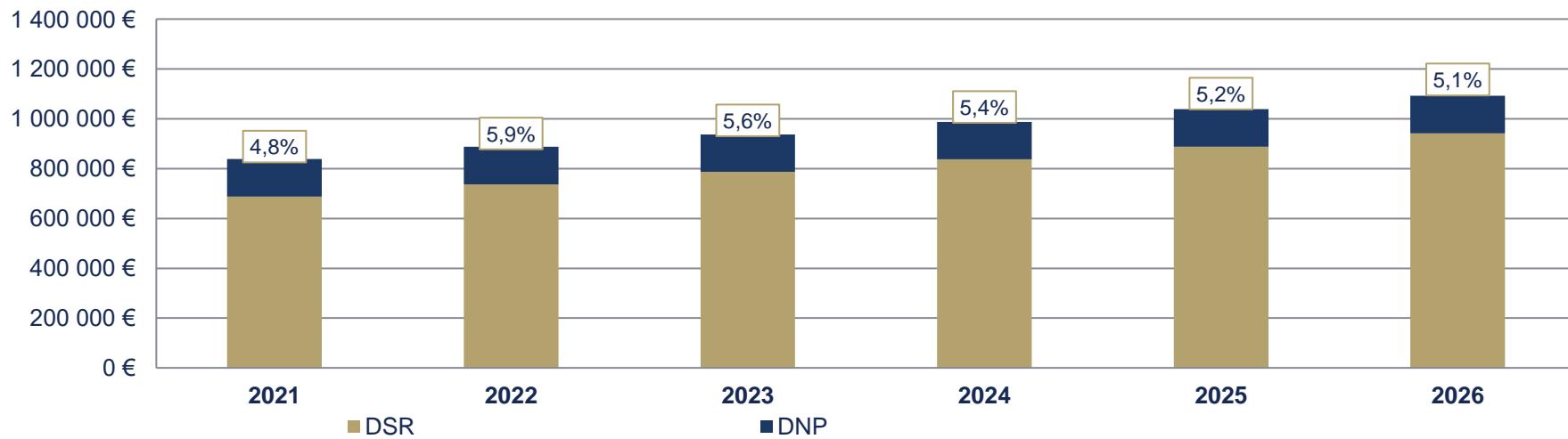


Ecrêttement si le Potentiel fiscal/hab > 75% du potentiel fiscal moyen/hab
(Max. 1% des RRF N-2)

Le potentiel fiscal par habitant de la ville étant inférieur à 75% de la moyenne, la ville de Fronton n'est pas concernée par écrêttement. La dotation devrait augmenter tous les ans en fonction de l'évolution de la population.

Evolution des dotations de péréquation

Evolution DSR et DNP



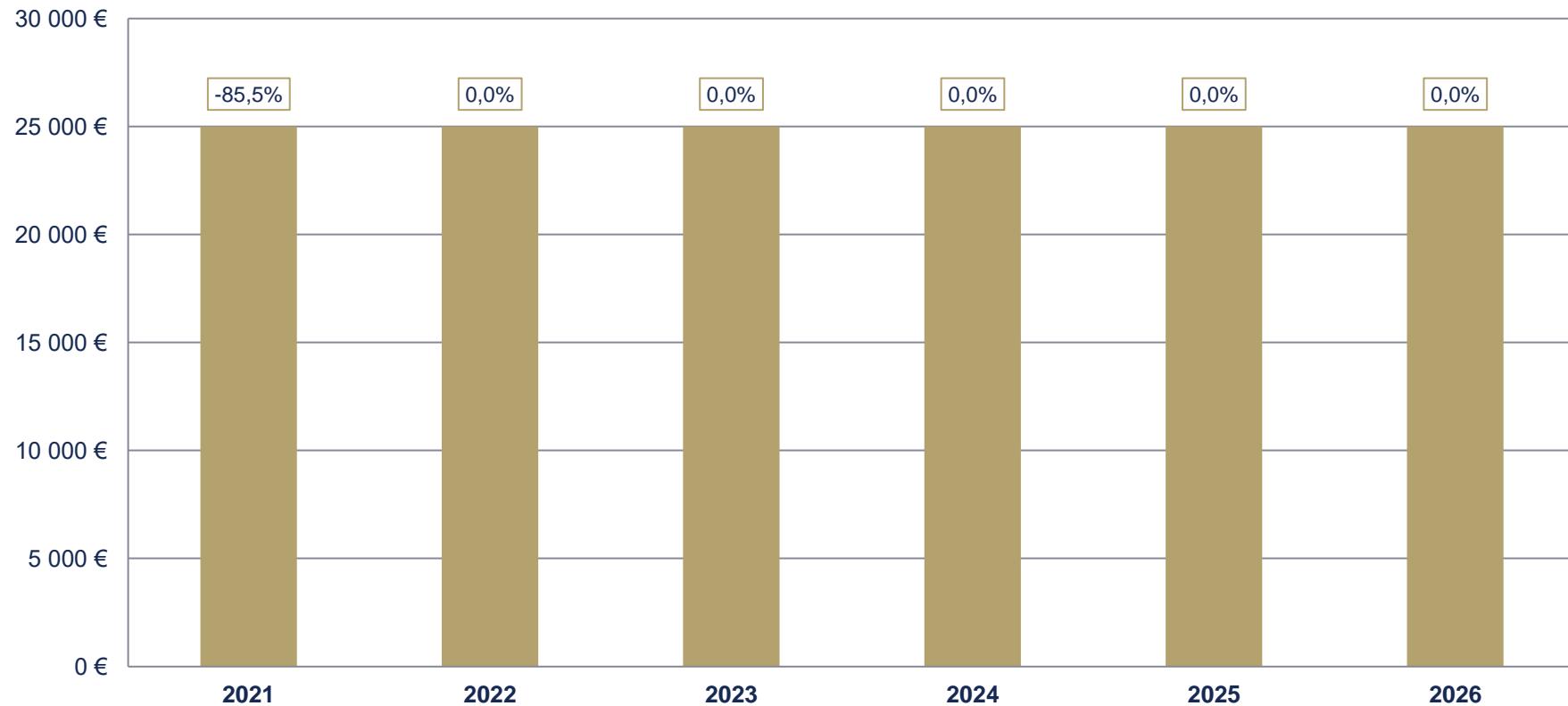
La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants (et à certains chefs lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants) pour leur permettre de faire face à l'insuffisance des ressources fiscales et aux charges contribuant au maintien de la vie sociale en milieu rural. La ville est éligible aux 3 parts de la DSR.

La DSR de la Ville progresse en moyenne de 50 000€ par an grâce à l'abondement annuel voté en loi de finances, supposé stable à +90 M€ en prospective. Cela suppose le maintien de la répartition actuelle de cet abondement entre les trois fractions par le Comité des Finances Locales.

La dotation nationale de péréquation a pour objectif d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes. Cette dotation est encadrée par un mécanisme de garantie d'évolution de -10%/+20% par rapport au montant N-1. La DNP de la Ville devrait peu évoluer.

Evolution des compensations fiscales

Évolution des compensations fiscales



Les compensations fiscales ne sont plus écrêtées par l'Etat depuis la LFI 2019. En leur sein, les compensations de taxe d'habitation jusqu'alors très dynamiques sont réintégrées dans la compensation de la réforme de la taxe d'habitation, à savoir la taxe foncière départementale pour les communes.

Compensation TH = 145 000 € pour Fronton en 2020

Evolution des autres recettes fonctionnement

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

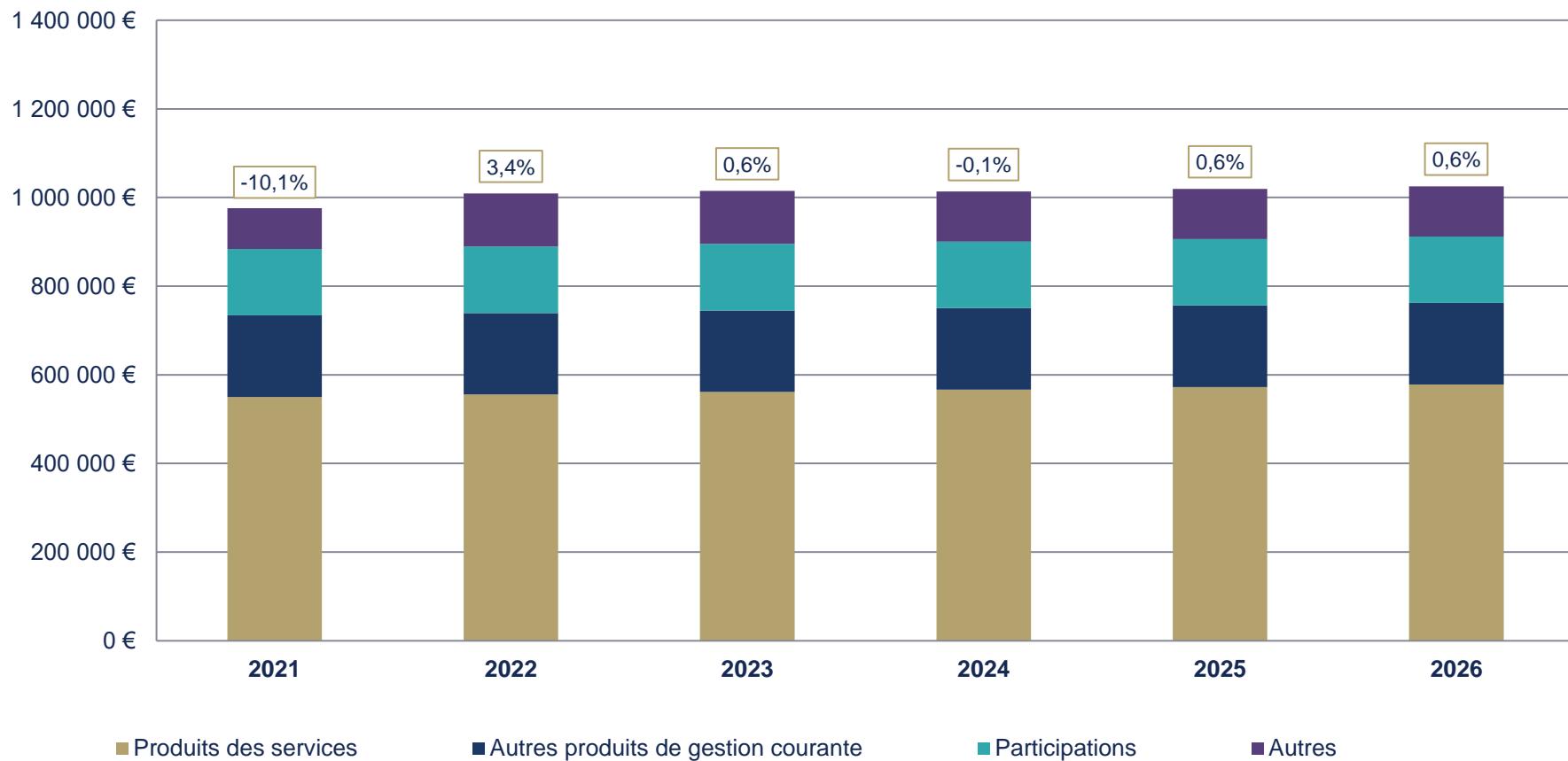
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

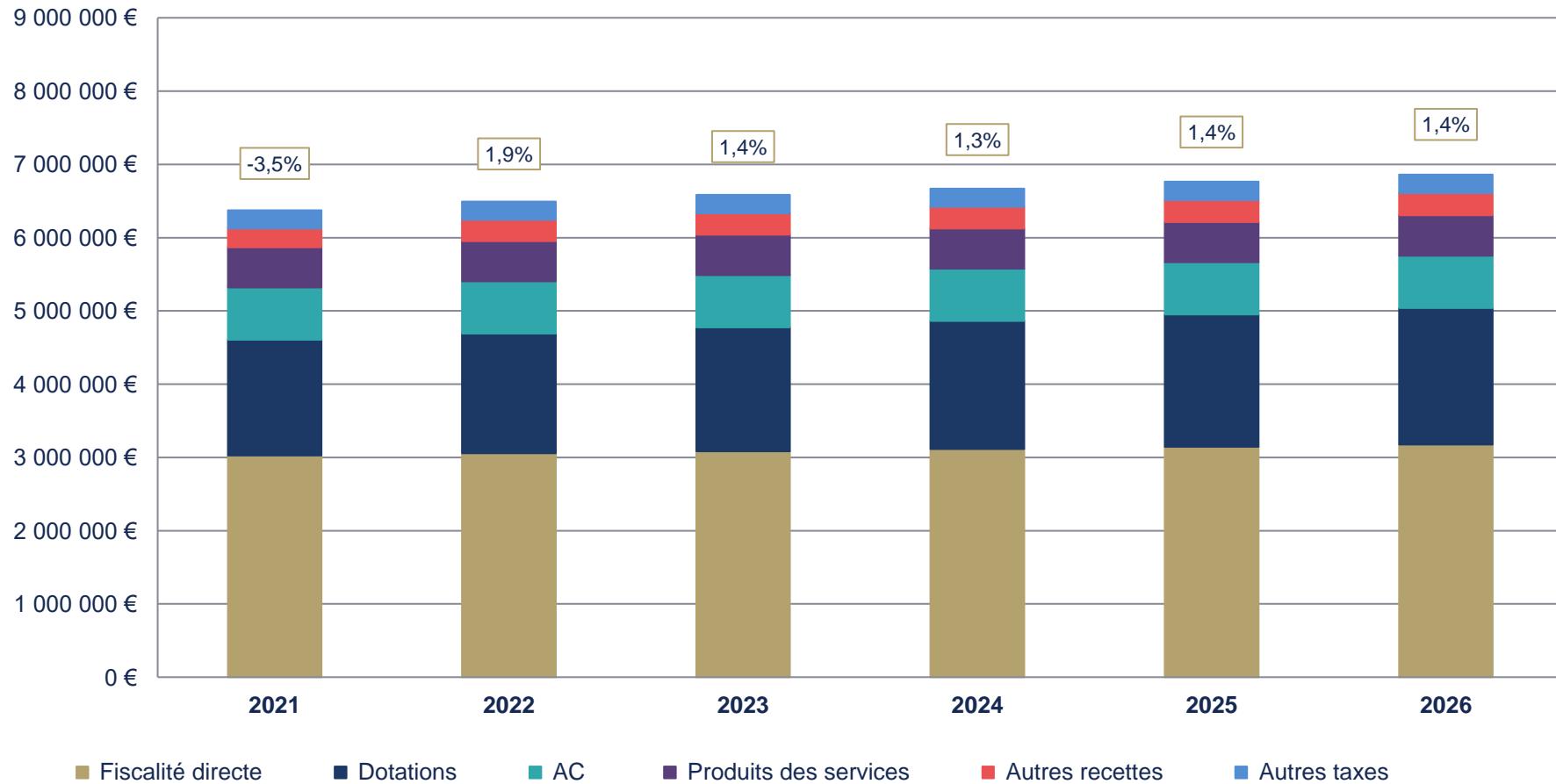
Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



276 000 € écriture au BA photovoltaïque en 2020

Les recettes réelles de fonctionnement

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Des charges de personnel majoritaires dans le volume total des DRF

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

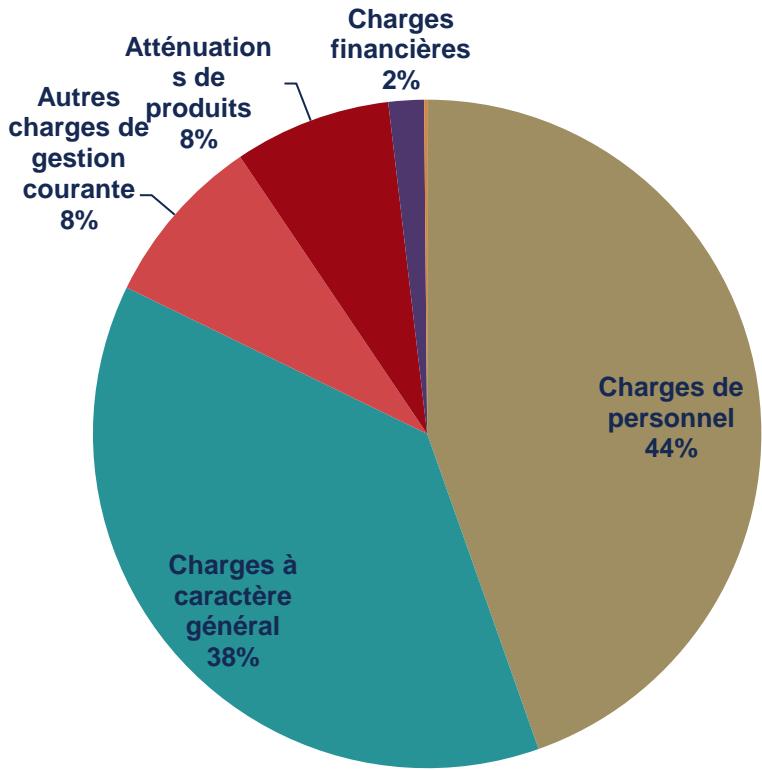
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Berger Levault

Affiché le

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Structure des DRF en 2021



Les charges de personnel (44%) constituent le principal poste de dépenses. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories, revalorisation du point d'indice...) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

Les charges à caractère général (38%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

Les autres charges de gestion courante (8%) correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations aux syndicats, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les atténuations de produits représentent 8% des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières (2%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

Evolution des deux principaux dépenses

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

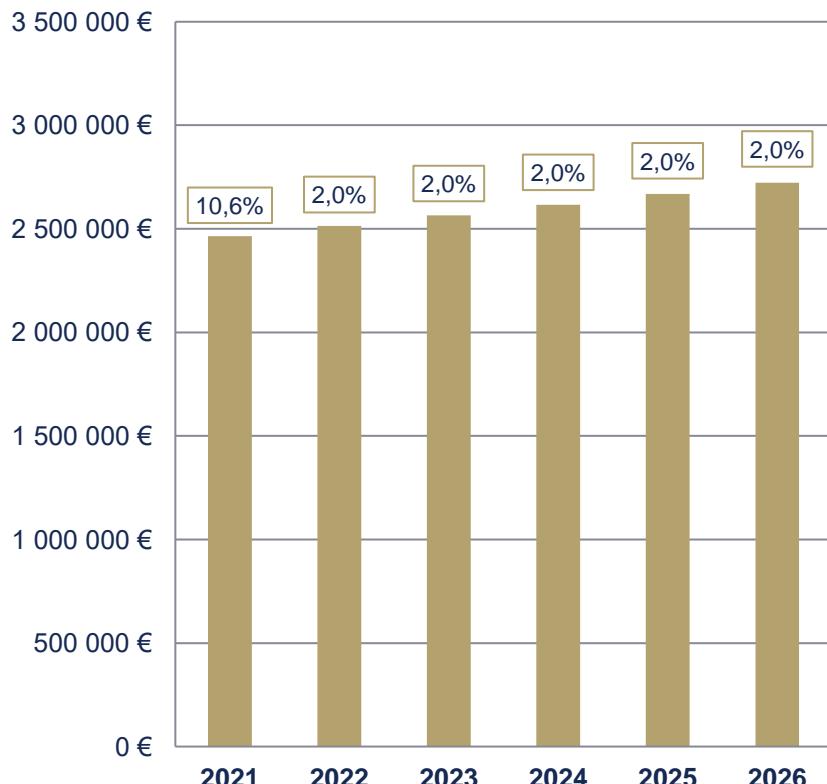
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



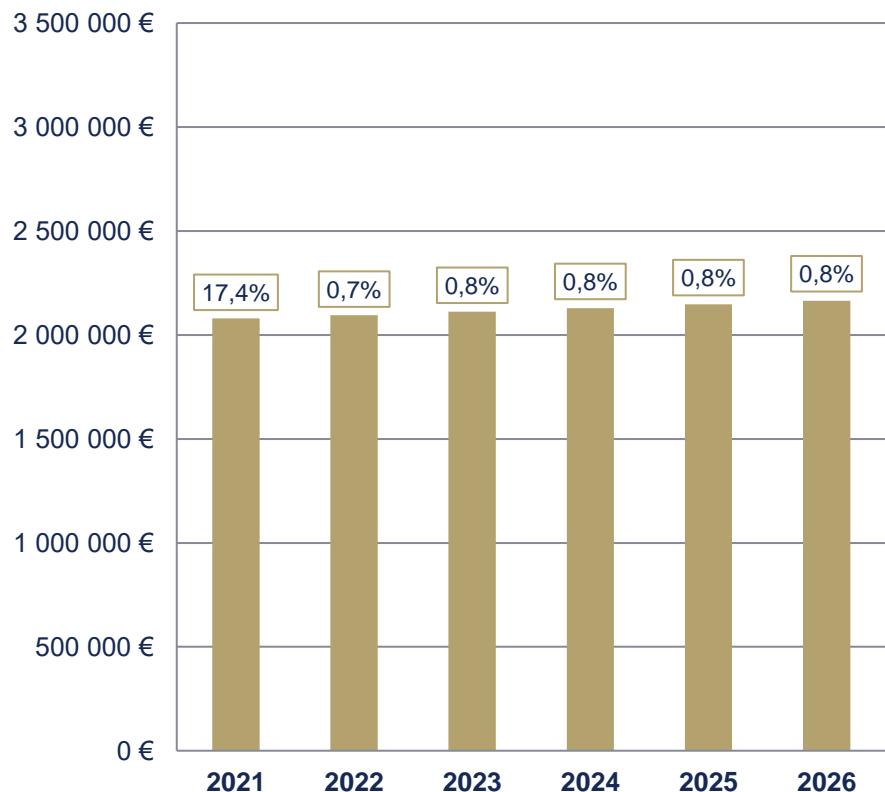
ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Évolution des charges de personnel



Ce scénario retient une hypothèse de 2% par an concernant le seul effet GVT (glissement vieillesse technicité).

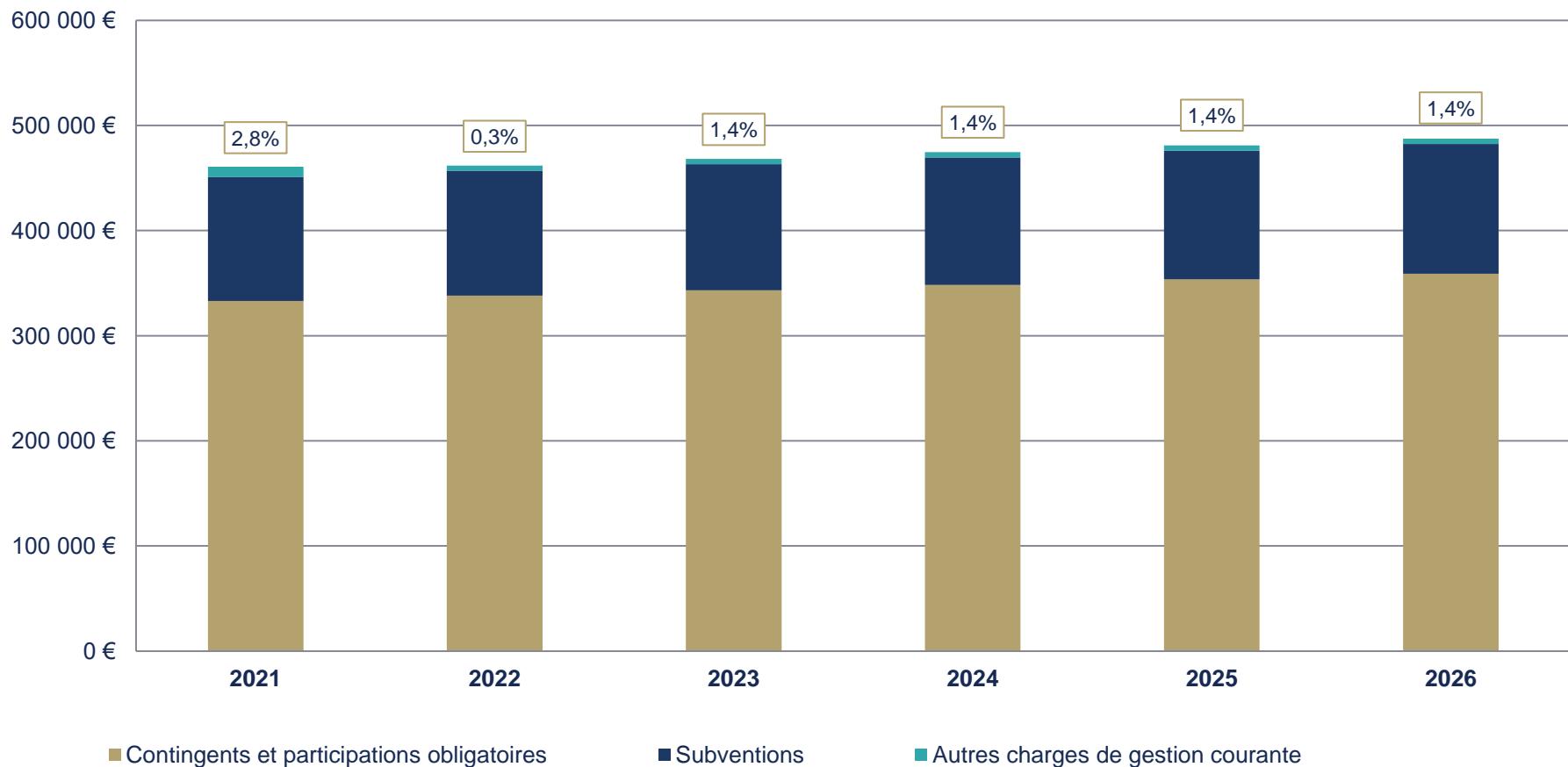
Évolution des charges à caractère général



Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion.

Evolution des charges de gestion courante

Évolution des charges de gestion courante



La contribution au FPIC

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

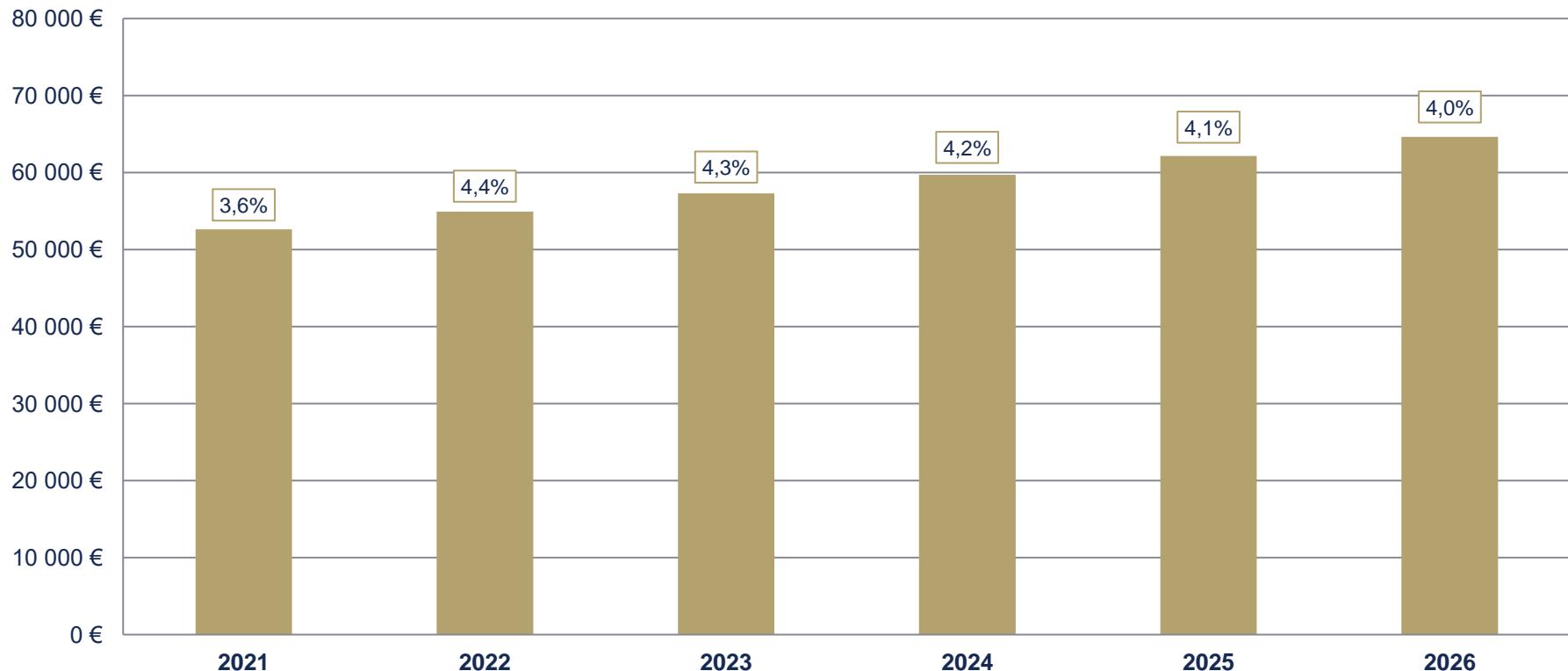
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Contribution au FPIC



Le FPIC assure une redistribution entre les ensembles intercommunaux selon leur richesse fiscale. Sont éligibles à la contribution les ensembles intercommunaux dont le PFIA/hab est supérieur à $0,9 \times$ le PFIA/HAB moyen. Le fonds est d'abord calculé au niveau d'un groupement de communes et ensuite réparti entre celui-ci et ses communes membres en fonction du CIF.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

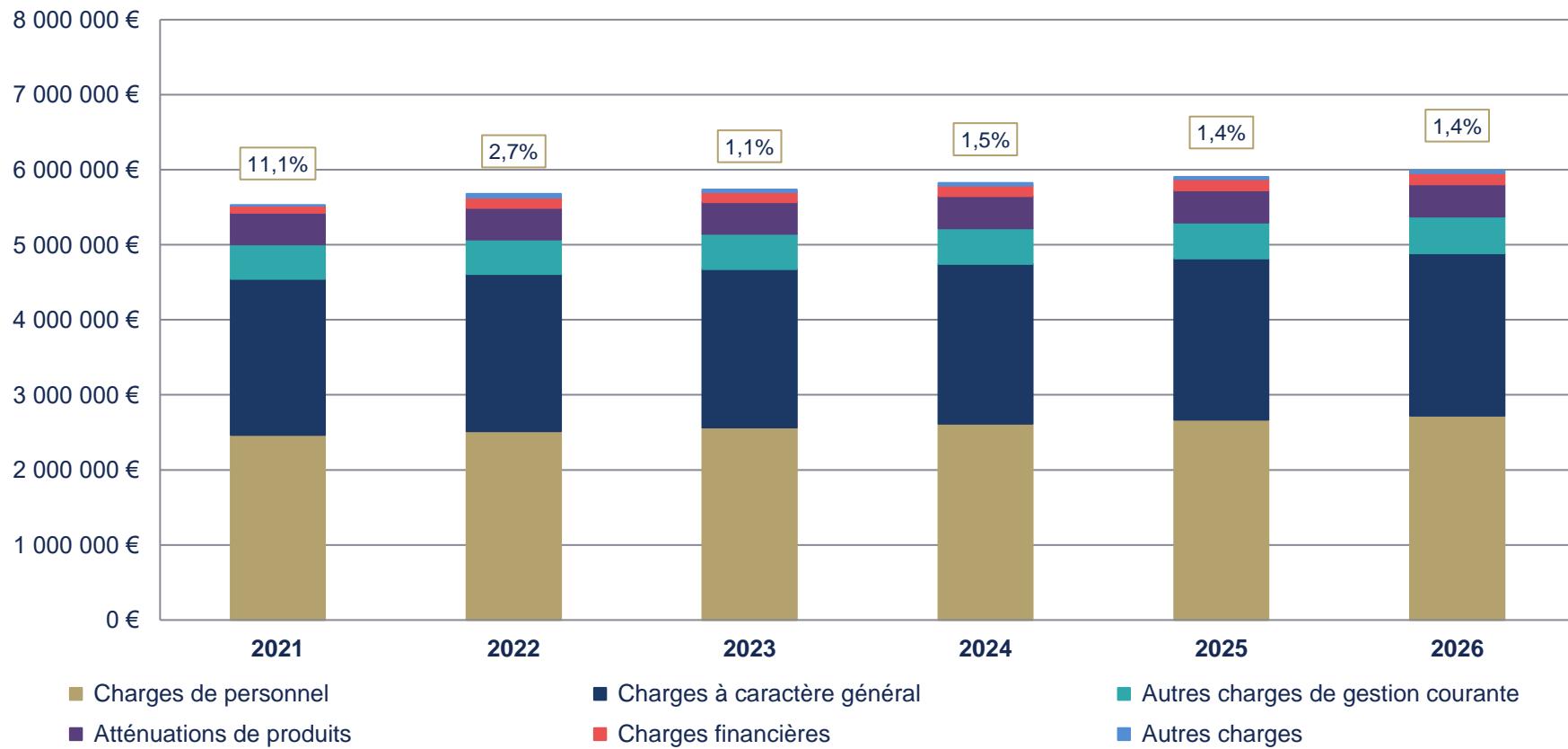
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF



Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Charges à caractère général : 2021 marchés restauration et périscolaire en année complète
(2020 : avenants COVID)

Des recettes de fonctionnement qui progressent plus rapidement que les dépenses...

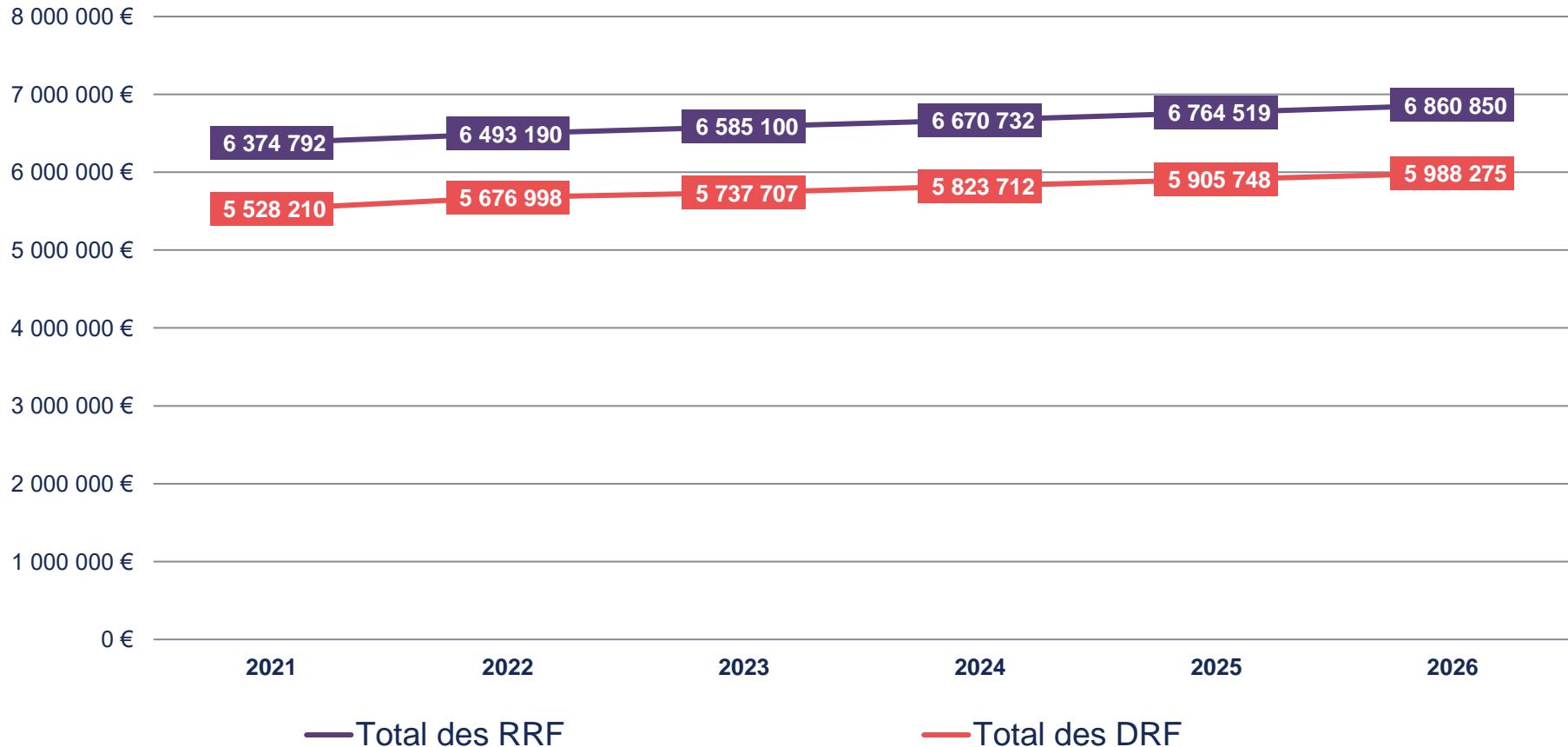
Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Berger Levraud

Affiché le

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF



... permettant une légère croissance de l'épargne de gestion

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

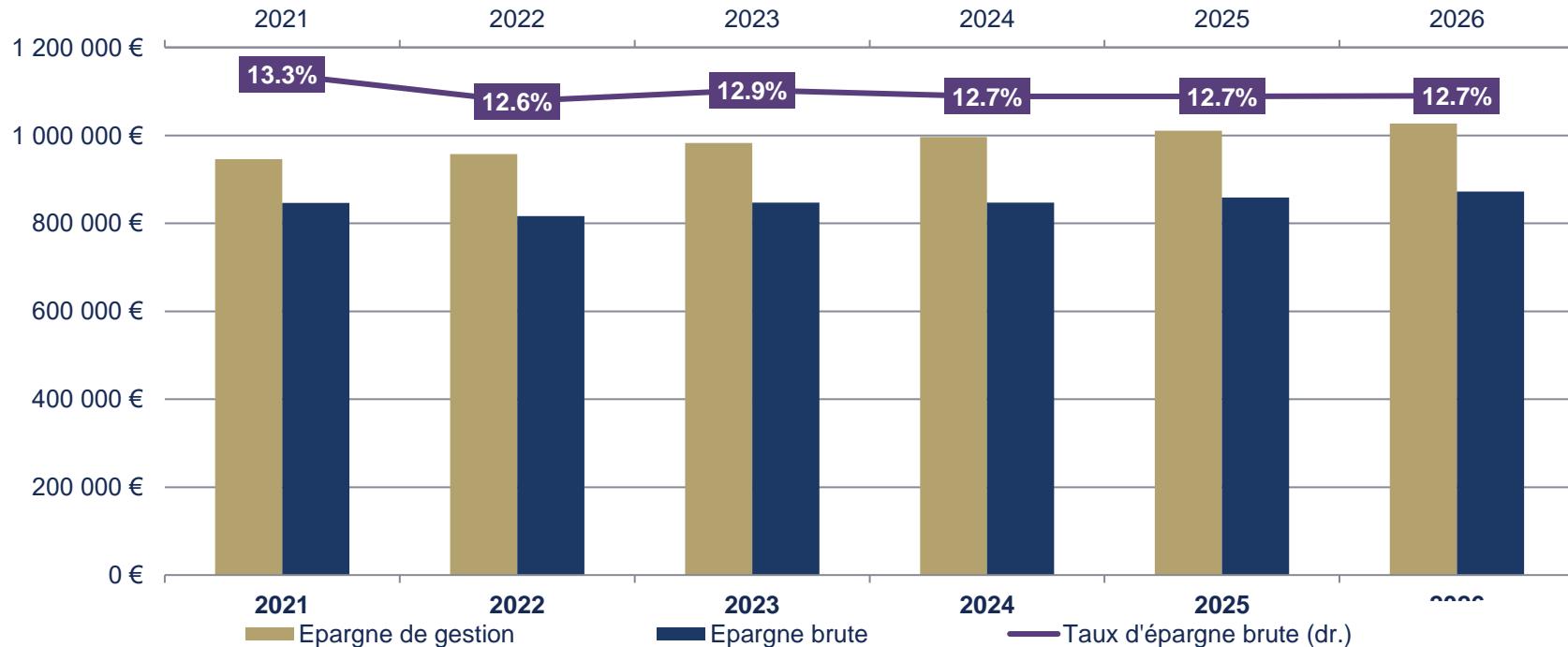
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Évolution des épargnes (hors cessions)



Sur la période, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 500K€ contre 460K€ pour les dépenses. Cet écart de dynamique engendre une amélioration de l'épargne de gestion jusqu'en fin de période. L'épargne brute évolue moins favorablement que l'épargne de gestion du fait de la progression des intérêts de la dette.

Le taux d'épargne brute est en baisse mais reste bien positionné au regard du seuil de 10%.

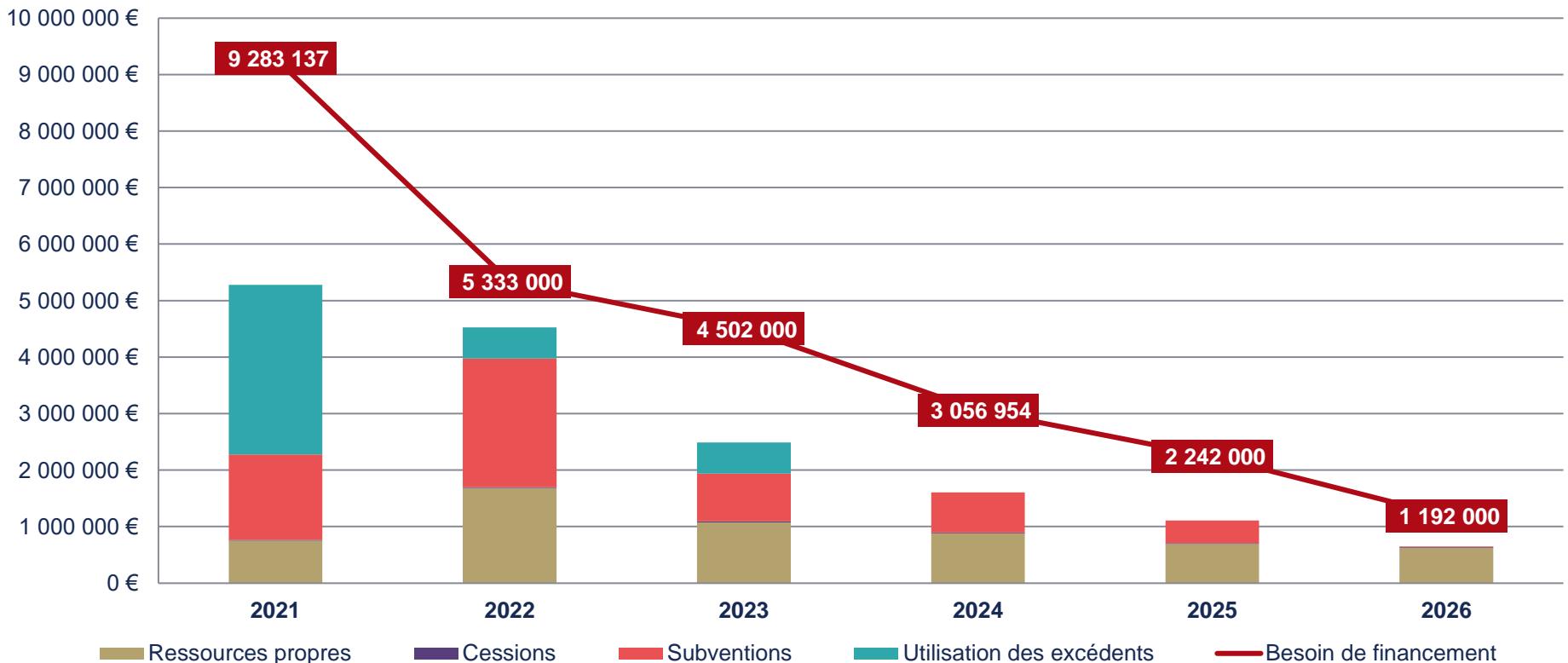
Un PPI de 25,6M€ prévu sur la période... ...du 01/01/2021 au 31/12/2026

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
AXE 1 VIVRE A FRONTON	8 283 037	4 661 000	3 940 000	2 490 000	1 540 000	840 000
AXE 2 RAYONNEMENT	358 600	90 000	180 000	80 000	80 000	80 000
AXE 3 CADRE DE VIE	641 500	582 000	382 000	472 000	622 000	272 000
Total dépenses	9 283 137	5 333 000	4 502 000	3 042 000	2 242 000	1 192 000
Total recettes	1 663 965	3 645 413	1 628 635	1 391 126	858 031	336 799

...non financé en intégralité par les ressources propres et les subventions

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le 30/03/2021
ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF
Berger Levraud

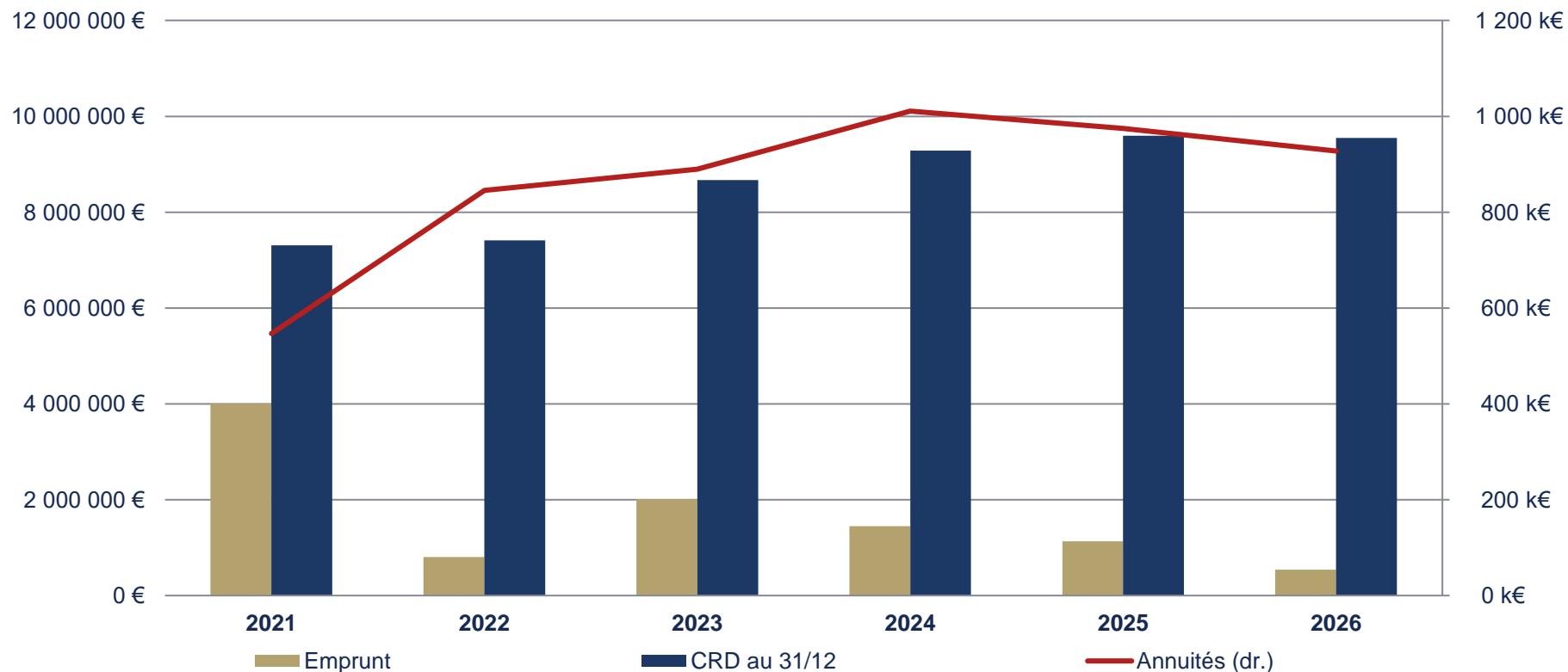
Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement



Les 25,6 M€ de dépenses d'équipement réalisés par la collectivité sur la période ne seront que partiellement financés par les subventions perçues, l'épargne nette, le FCTVA et les autres recettes (cessions, taxe d'aménagement. Ect).

Un besoin d'emprunt de 9,9M€ sur la période

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



La collectivité doit mobiliser 9,9 M€ d'emprunts sur la période pour financer le solde de sa section d'investissement, portant l'encours de dette de fin de période à 9,5M€.

Le financement des dépenses d'équipement

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette	399 171	111 842	93 457	- 14 954	36 349	99 372
FCTVA	152 665	1 370 413	782 635	679 126	456 031	324 799
Taxe d'aménagement	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Cessions	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Ressources propres	766 836	1 697 255	1 091 092	879 172	707 380	639 171
Subventions	1 511 300	2 275 000	846 000	712 000	402 000	12 000
Emprunts	4 005 002	807 823	2 011 985	1 450 828	1 132 622	540 829
Utilisation des excédents	3 000 000	552 922	552 922	0	0	0
Besoin de financement	9 283 137	5 333 000	4 502 000	3 056 954	2 242 000	1 192 000
Niveau de fonds de roulement fin d'exercice	1 855 844	1 302 922	750 000	750 000	750 000	750 000

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

B. Budget assainissement 2019 - 2020

Un PPI de 585 K€ majoritairement financé par l'épargne nette

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

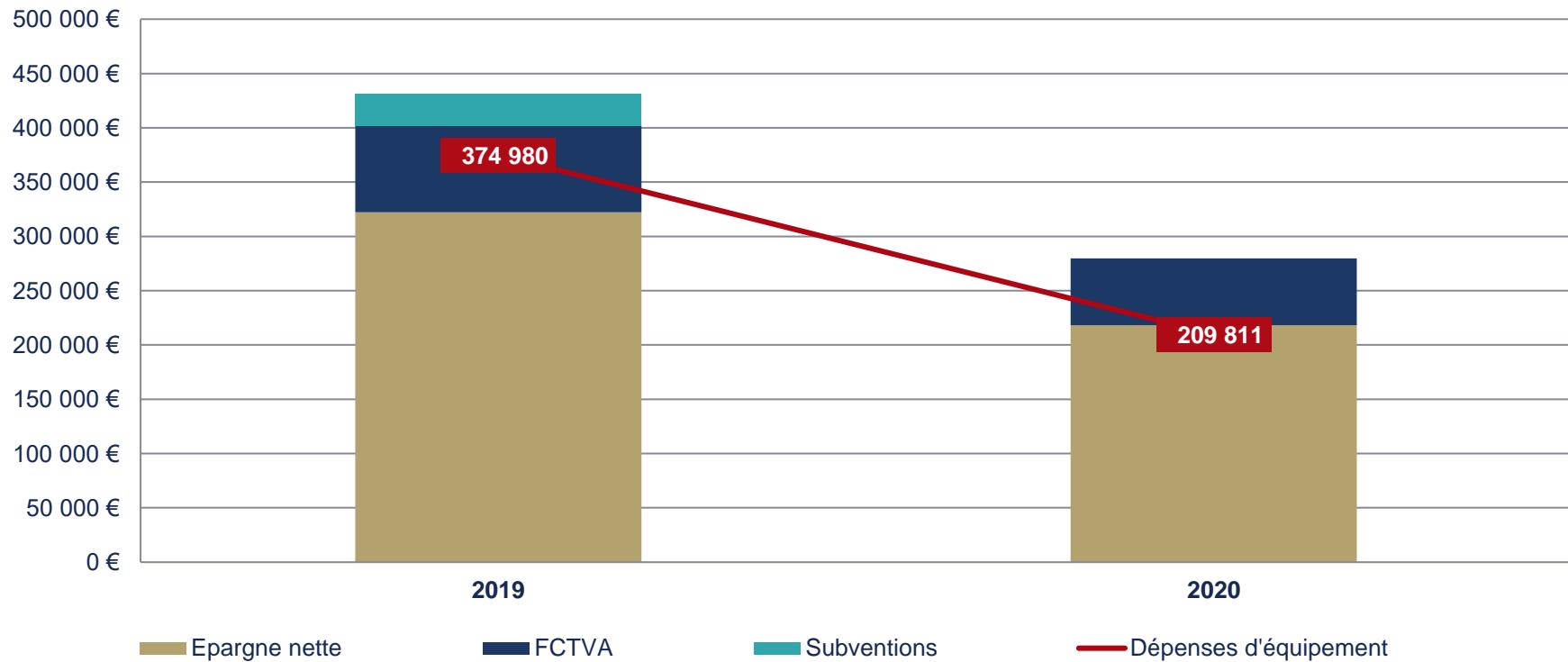
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Berger
Levrault

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Les 585 M€ d'investissements réalisés par la collectivité sur la période ont été principalement financés par l'épargne nette à hauteur de 76%, suivis le FCTVA (20%) et les subventions (4%).

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

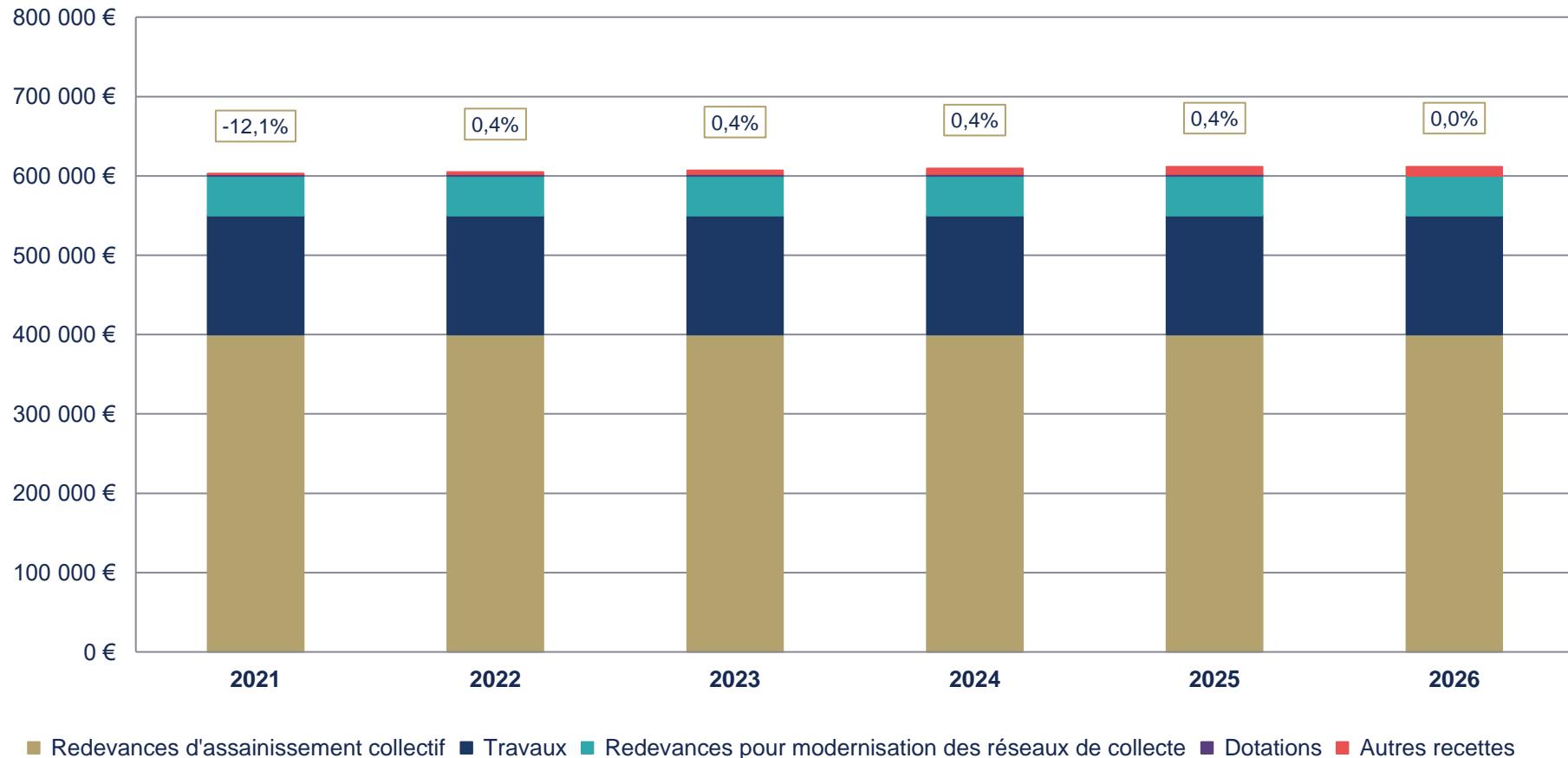


ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

B. Budget assainissement 2021 - 2026

Les recettes réelles de fonctionnement

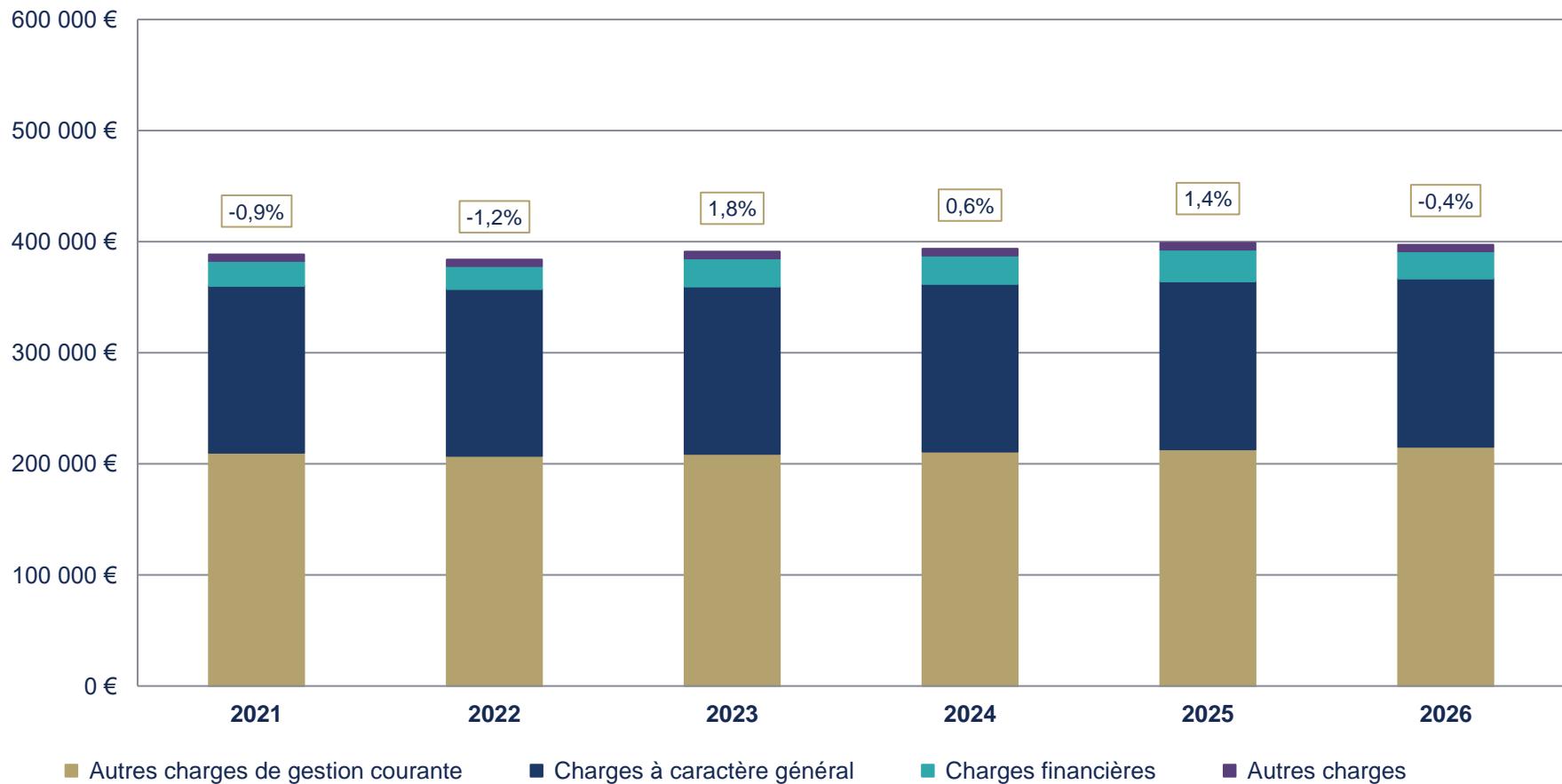
Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



■ Redevances d'assainissement collectif ■ Travaux ■ Redevances pour modernisation des réseaux de collecte ■ Dotations ■ Autres recettes

Les dépenses réelles de fonctionnement

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



■ Autres charges de gestion courante

■ Charges à caractère général

■ Charges financières

■ Autres charges

Des dépenses de fonctionnement en hausse en 2026 entraînant la diminution de l'épargne de gestion

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

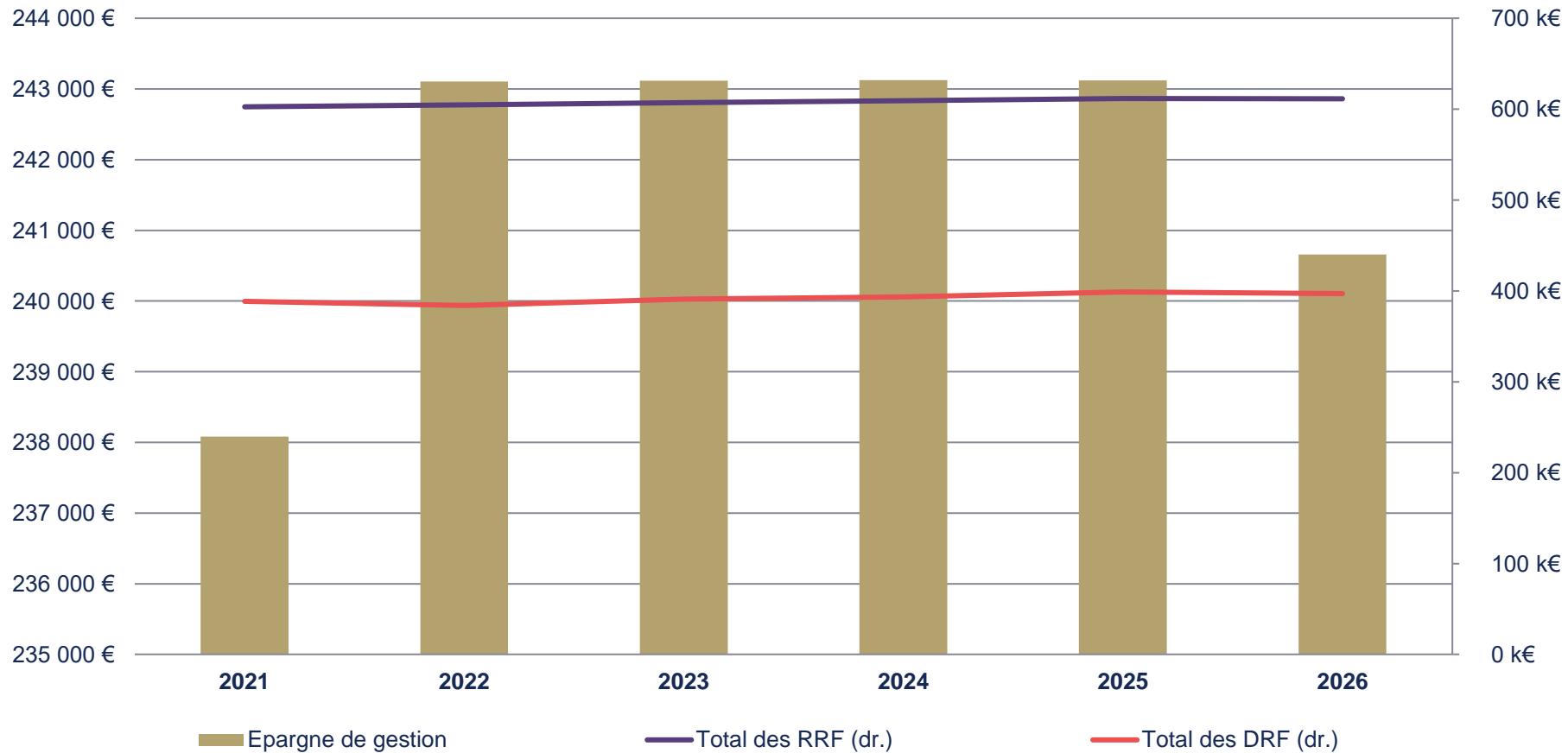
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger Levraud

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Effet de ciseau et épargne de gestion

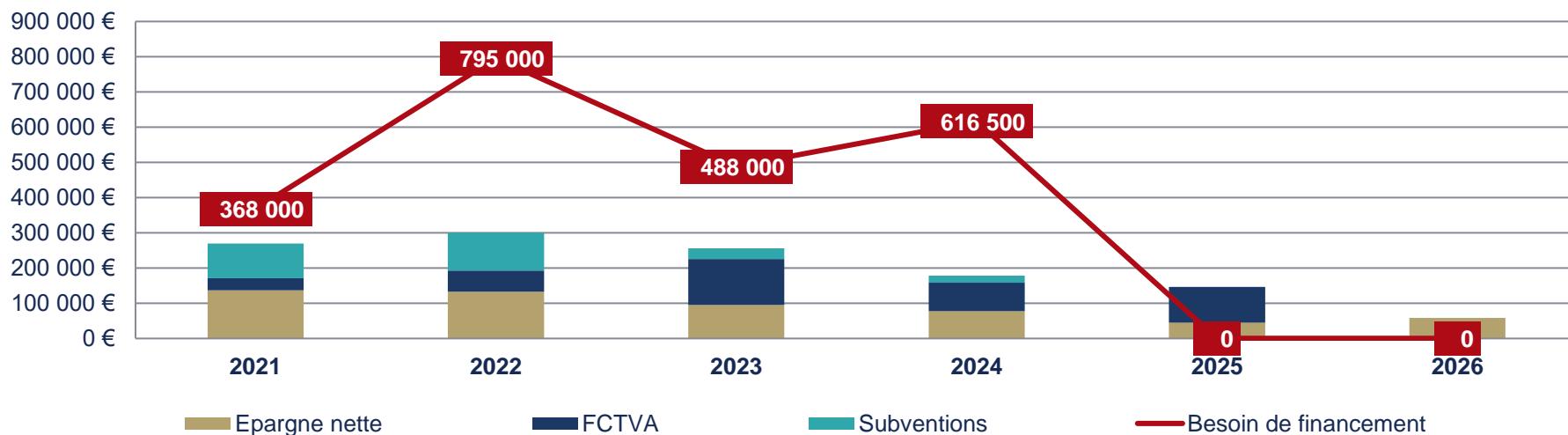


Un PPI de 2,3M€ non financé par les ressources propres, les subventions

Le PPI envisagé :

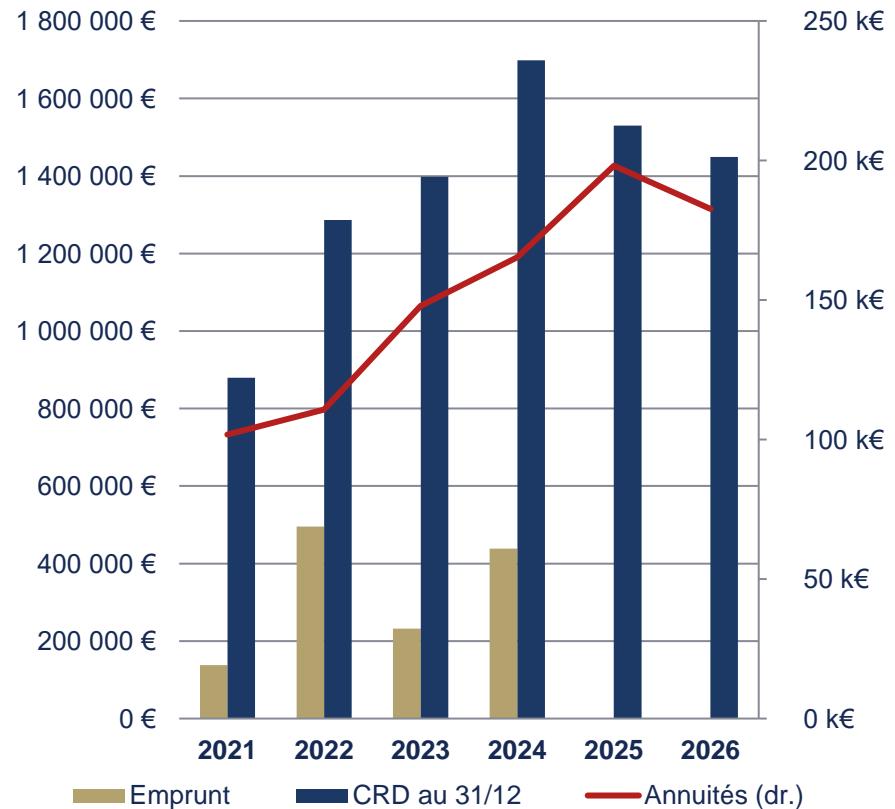
Libellé	2021	2022	2023	2024
2021-2022 - postes de relèvement	48 000	215 000		
Année 2022 - Route de Fabas gravitaire 1ère partie - scénario2-2a			488 000	423 500
Année 2023 - route de Toulouse-scénario 5	320 000	400 000		
Année 2024 - Sautic et le Buguet				193 000
Année 2021 - ZAD Dourdenne vers extension future-scénario11		180 000		
Total dépenses programme	368 000	795 000	488 000	616 500

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement

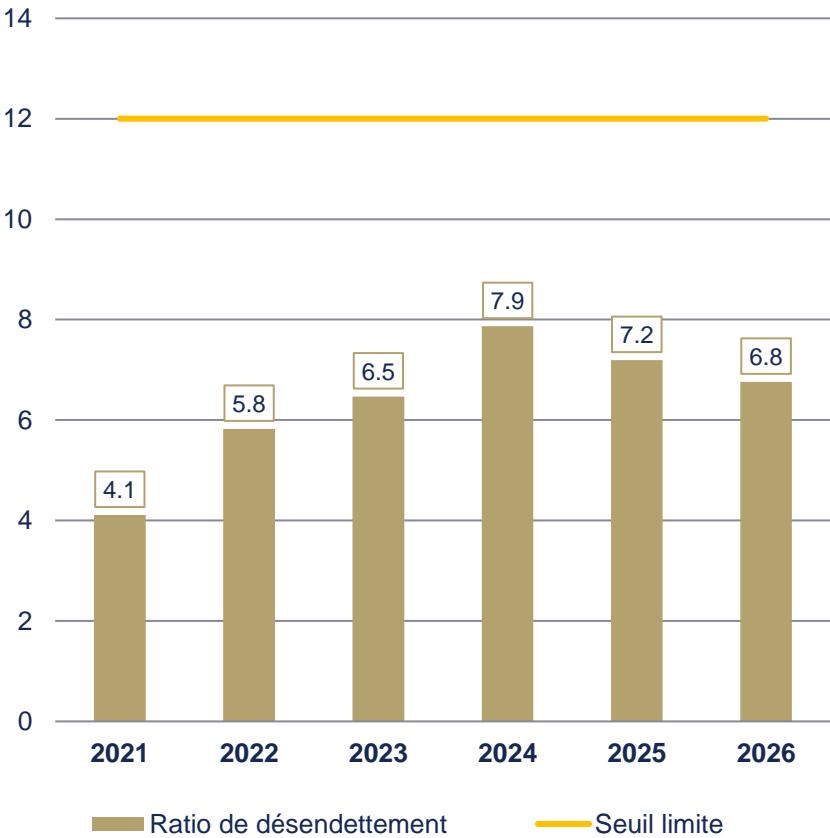


Un besoin d'emprunt de 1,3M€ sur la période

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt

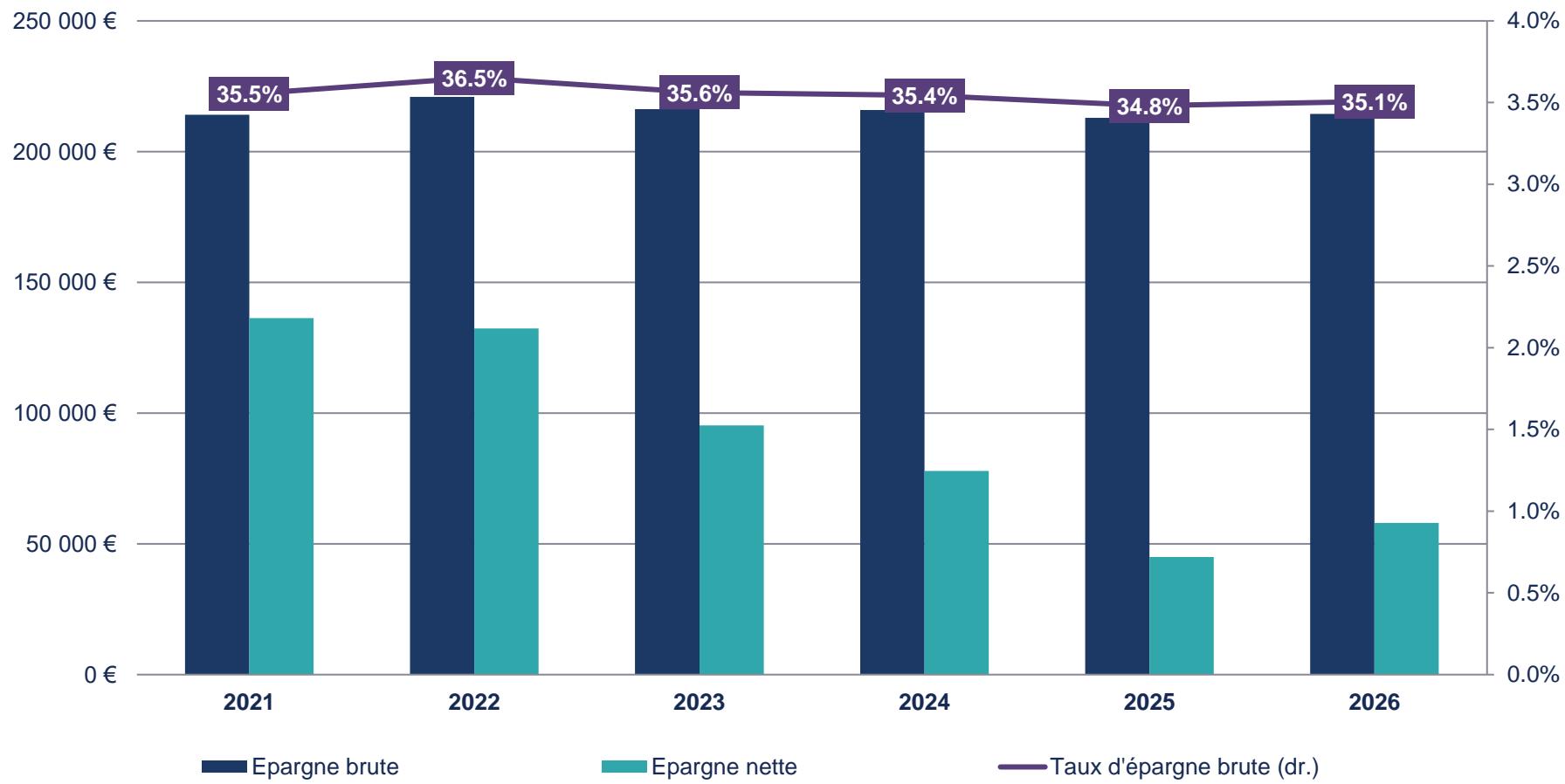


Le ratio de désendettement (en années)



Une épargne nette en baisse en hausse de l'encours de dette

Évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette (hors cessions)



Tarifs

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

	2020		2021	
	m3	Pour 120 m3	m3	Pour 120 m3
Prix	1.59	190.80	1.60	192.00
Redevance fixe annuelle	57.00	57.00	57.56	57.56
Coût pour 120 m3		247.80		249.56
Augmentation pour 120 m3				1.76

Sur la base de la consommation 2020, le gain pour le service serait de 2 500 €

Le financement des dépenses d'équipement

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette	136 252	132 344	95 240	77 830	44 954	57 959
FCTVA	34 417	60 367	130 412	80 052	101 131	0
Ressources propres	170 669	192 711	225 651	157 881	146 085	57 959
Subventions	99 000	107 000	30 000	20 000	0	0
Besoin d'emprunts	138 243	495 289	232 349	438 619	0	0
Besoin de financement	368 000	795 000	488 000	616 500	0	0
Fonds de roulement fin d'exercice	400 000	400 000	400 000	400 000	546 085	604 045

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

C. Budget eau 2019 - 2020

Evolution des épargnes et de la dette

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

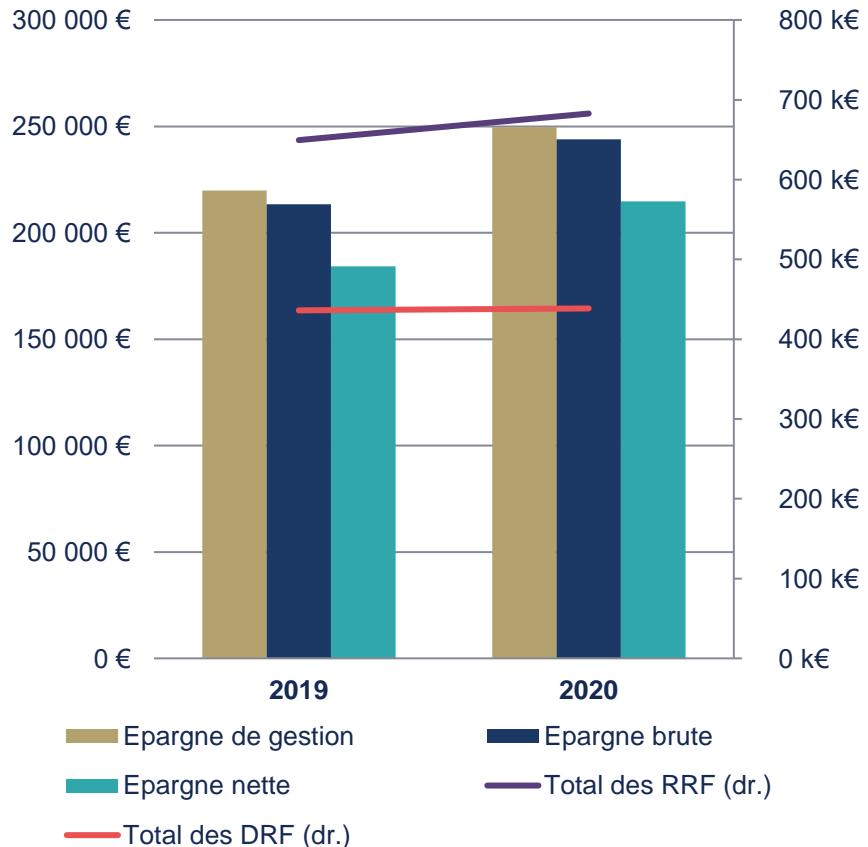
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

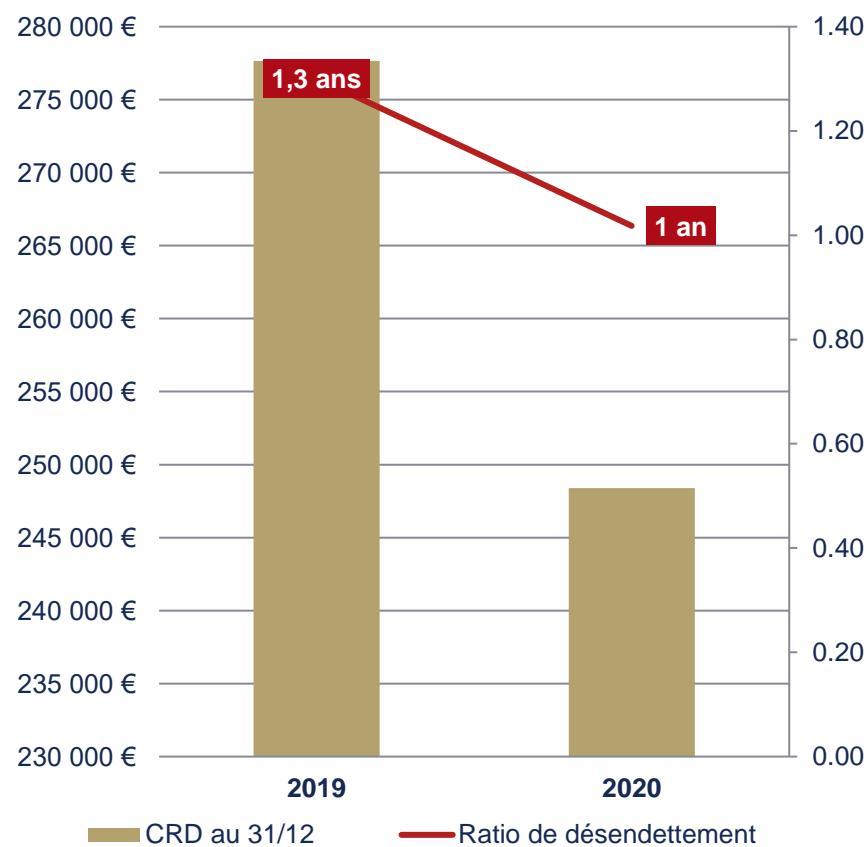
Berger
Levrault

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



Évolution de l'encours de dette et du ratio de désendettement



Un PPI de 886 K€ majoritairement financé par l'épargne nette

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

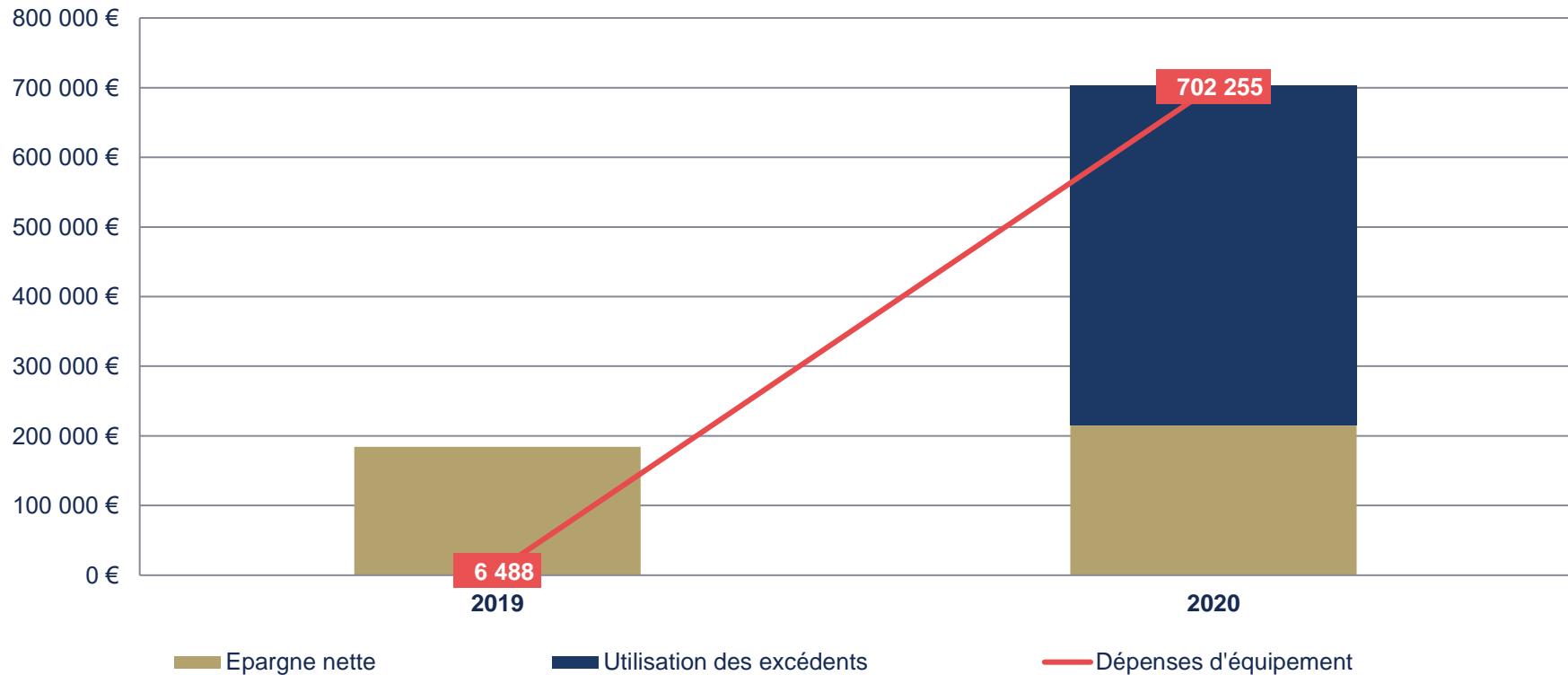
Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

Berger
Levrault

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Les 886 M€ d'investissements réalisés par la collectivité sur la période ont été principalement financés par les excédents à hauteur de 55%, suivis par l'épargne nette (45%). Les excédent s'élèvent à – 322K€ fin 2020.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

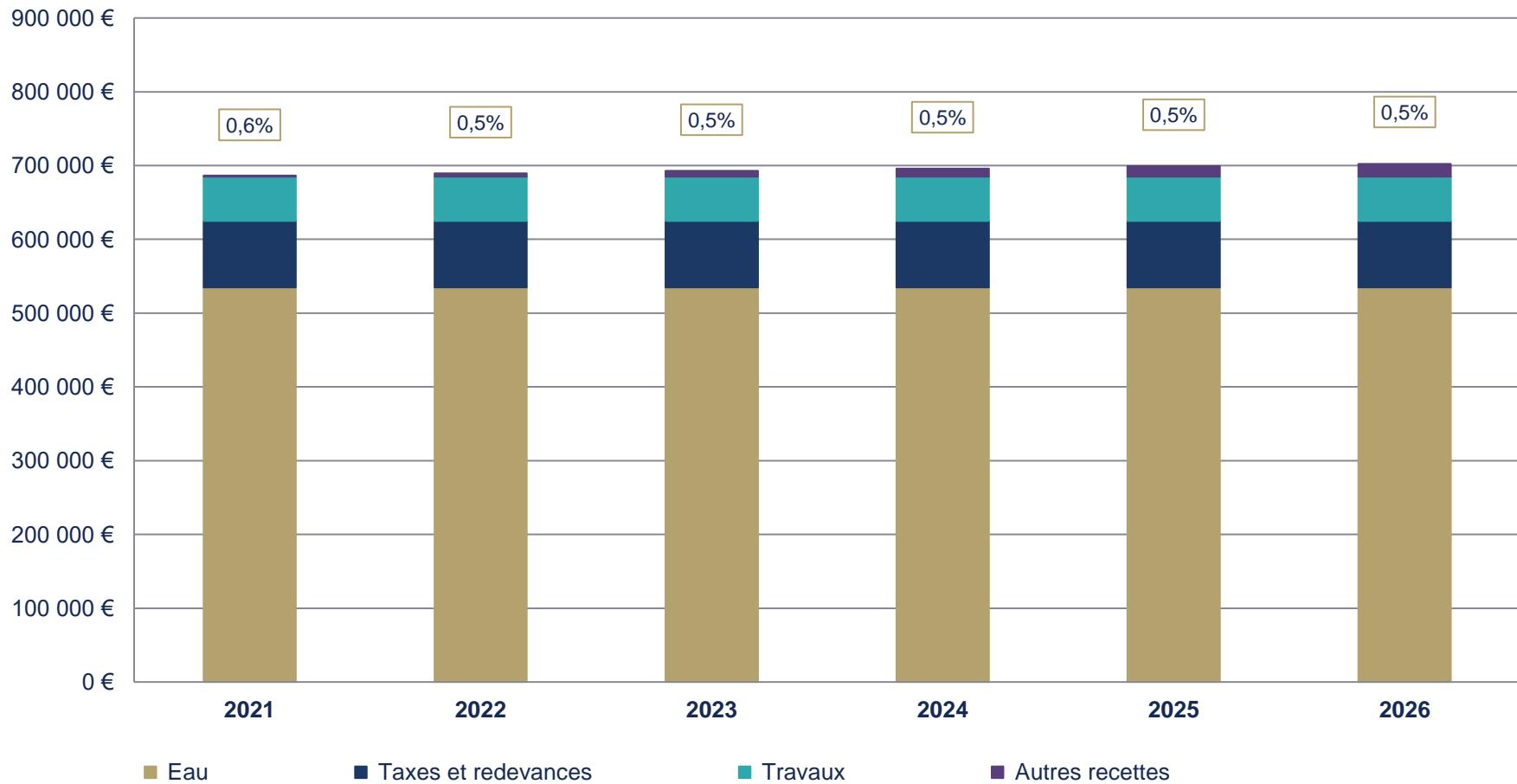


ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

C. Budget eau 2021-2026

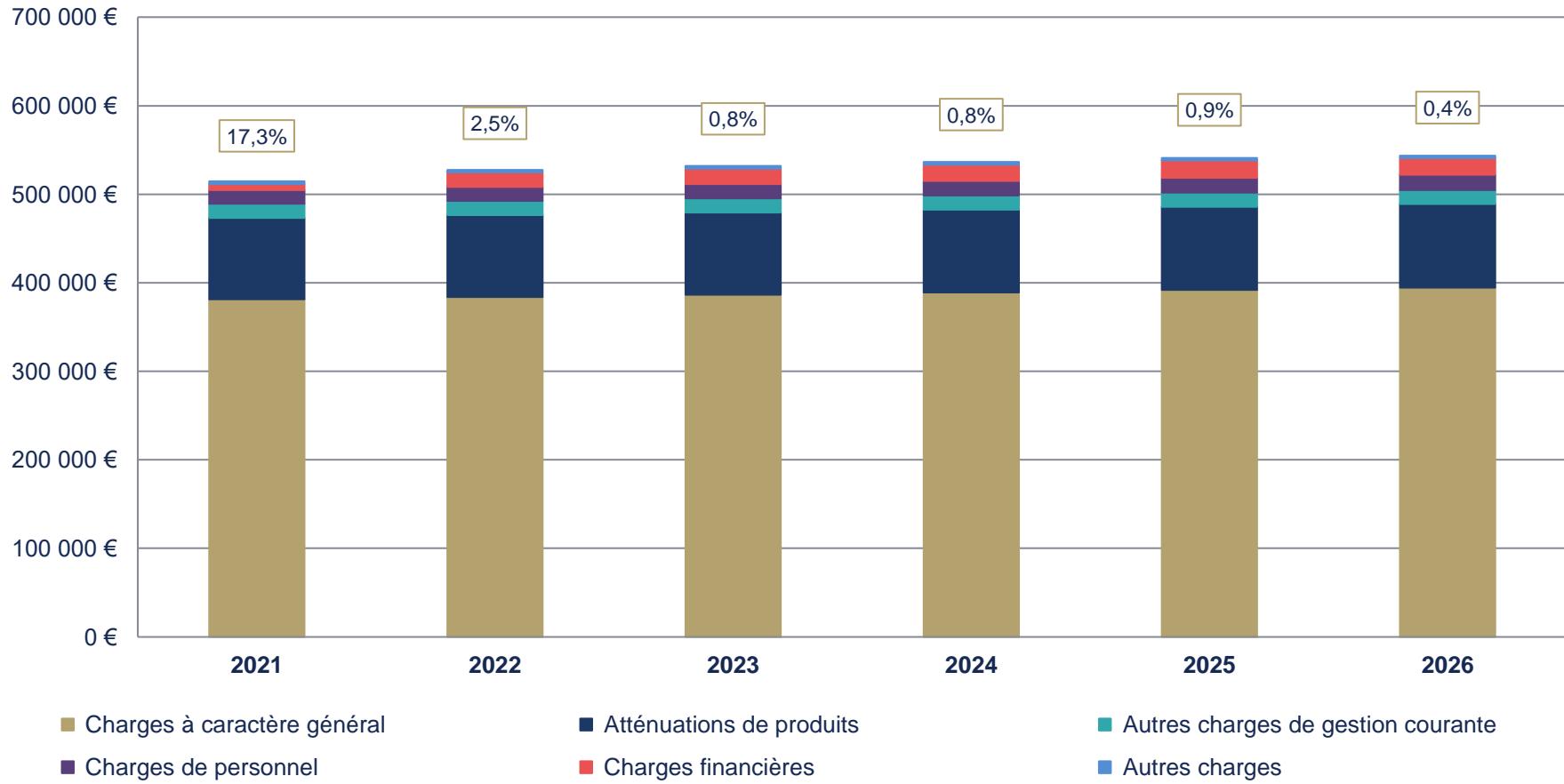
Les recettes réelles de fonctionnement

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



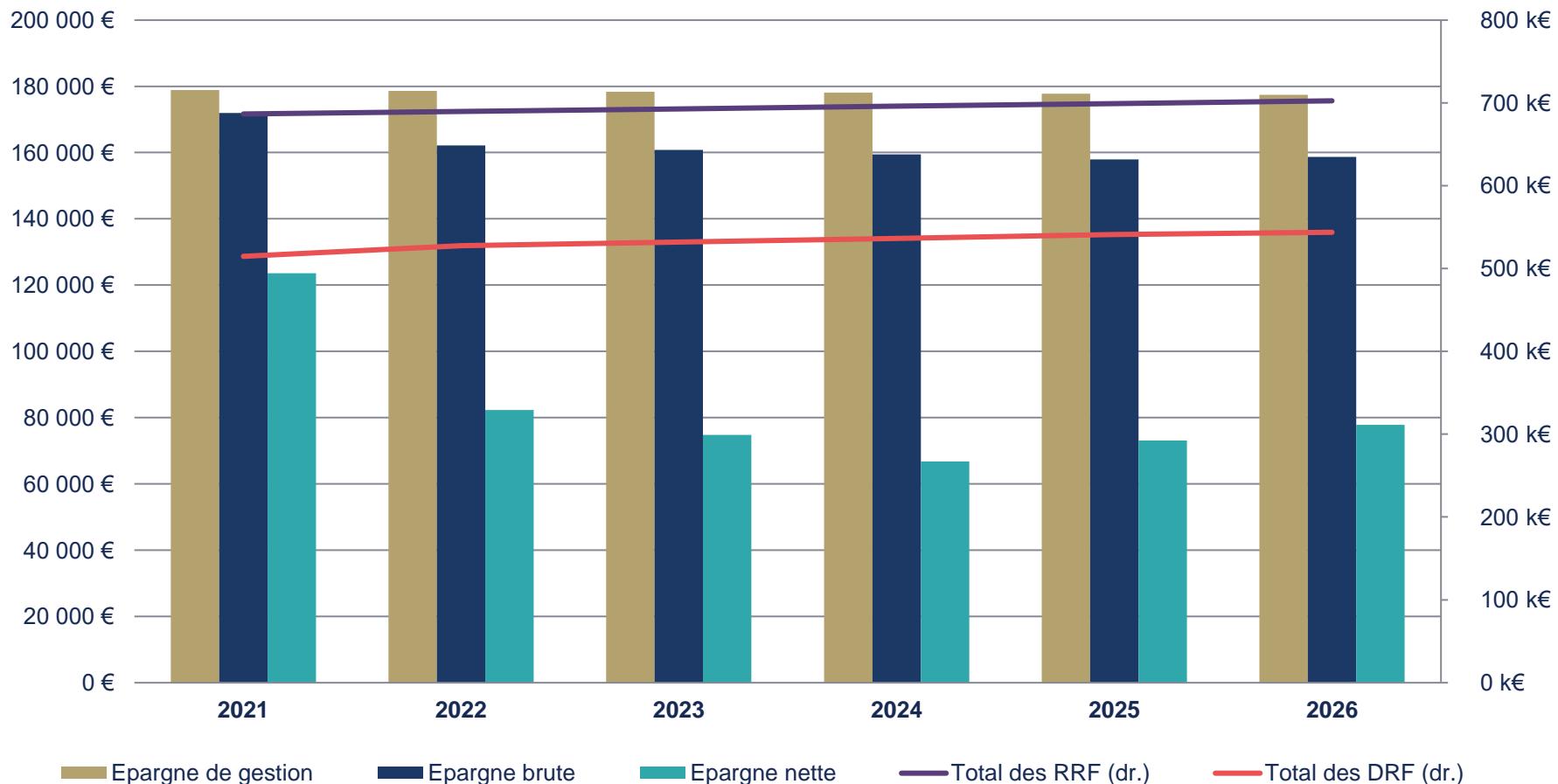
Les dépenses réelles de fonctionnement

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Evolution des soldes intermédiaires de gestion

Effet de ciseau et évolution des épargnes

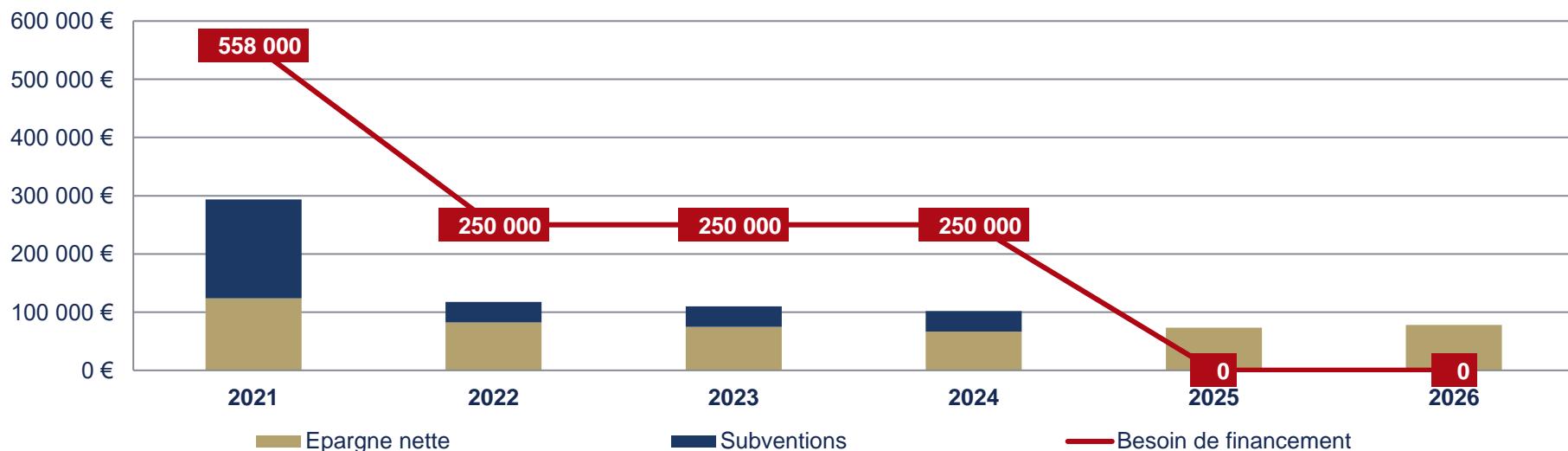


Un PPI de 1,3M€ non financé par les ressources propres, les subventions

Le PPI envisagé :

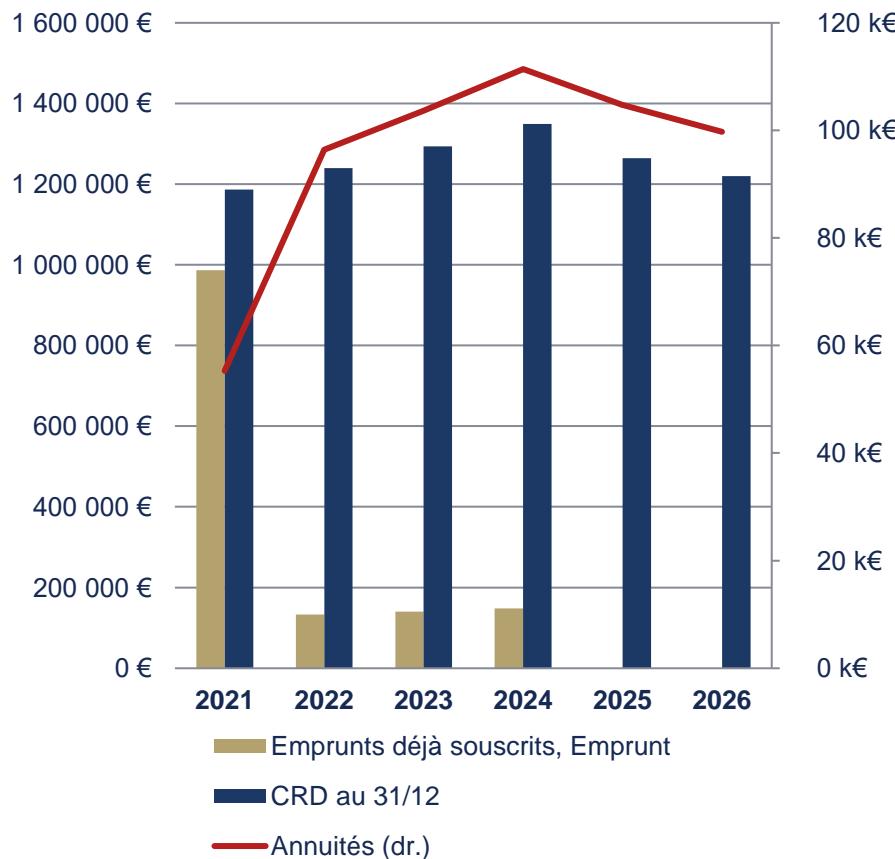
Libellé	2021	2022	2023	2024
2022 - programme général - 2022 - programme général en attente révision schéma		250 000	250 000	250 000
Année 2021 - conduite la Poste vers le Château	127 000			
Année 2021 - Rastel	408 000			
Année 2021 reprise conduite Saint Roch - Reprise conduite Saint Roch sous le pont	23 000			
Total dépenses programme	558 000	250 000	250 000	250 000

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement

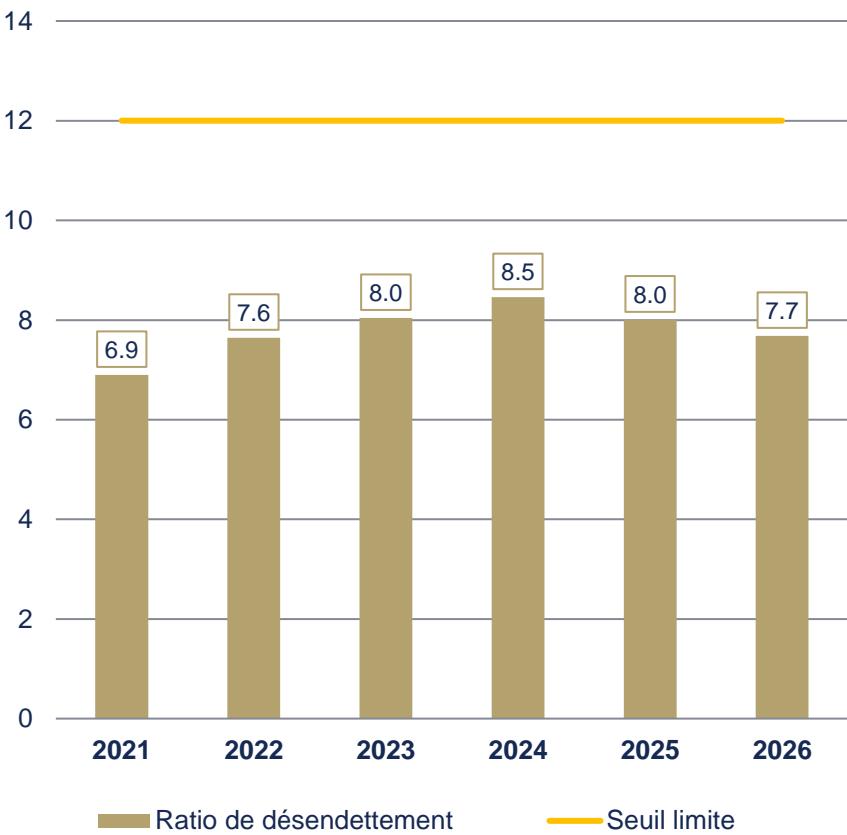


Un besoin d'emprunt de 1,4M€ sur la période

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)



Financement du réservoir

Définition des travaux	cout total €HT	Création d'une unité de stockage mutuelle + réseaux			
		Répartition €HT			
		FRONTON	SIEHG		
Réservoir sur Tour 1500 m3(env 26 ml de haut)	1 730 000 €	50,00%	865 000,00 €	50,00%	865 000,00 €
Conduite Ø300 alim Hébrails-->nouvel ouvrage Groupe de pompage hébrails	791 000 €	50,00%	395 500,00 €	50,00%	395 500,00 €
Conduite Ø200 alim Nouveau réservoir --> Bouloc	362 000 €			100,00%	362 000,00 €
Conduite Ø300 alim Nouvel ouvrage --> Fronton	1 169 000 €			100,00%	1 169 000,00 €
Total travaux	4 052 000 €		1 260 500,00 €		2 791 500,00 €
études (maître d'œuvre, environnementale...) Divers, aléas, actualisation	400 000,00 €	50,00%	200 000,00 €	50,00%	200 000,00 €
Total opération	4 452 000,00 €		1 460 500,00 €		2 991 500,00 €
Subventions CD31 au taux de 20% des travaux retenus	4 452 000,00 €		292 100,00 €		598 300,00 €
Total à charge des collectivités subventions déduites €HT			1 168 400,00 €		2 393 200,00 €

Prêt souscrit par le SMEA : maximum 50 % de coût

Tarifs

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 031-213102023-20210329-2021_30BIS-BF

	2020		2021	
	m3	Pour 120 m3	m3	Pour 120 m3
Prix	1.44	172.80	1.51	181.20
Redevance fixe annuelle	55.66	55.66	58.44	58.44
		228.46		239.64
Augmentation pour 120 m3				11.18

Sur la base de la consommation 2020, le gain pour le service serait de 25 800 €

Le financement des dépenses d'équipement

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette	123 590	82 278	74 736	66 718	73 051	77 776
Subventions	170 000	35 000	35 000	35 000	0	0
Besoin d'emprunts	986 428	132 722	140 264	148 282	0	0
Besoin de financement	558 000	250 000	250 000	250 000	0	0
Fonds de roulement fin d'exercice	400 000					

PHOTOVOLTAIQUE

Pour 2021, le budget tiendra compte des ressources de la vente de l'énergie produite.